



Bel été à tous

Rétrospective

10 ans de médiathèque en images

p. 4

Maison de santé

Installation réussie

p. 8

Vie associative

Les bénévoles préparent la rentrée

p. 30

Vos élus	3
Éditorial	3
Actualités	4
Vie municipale	10
Votre territoire	17
Enfance - jeunesse	23
Vie scolaire	26
Vie associative	30
Votre médiathèque	34
Histoire	36
Agenda	38
État civil	38
Marz'en pratique	39



4



23



26



30



Magazine d'informations municipales de la ville de Marzan
N°47 - Juillet à Décembre 2022

Directeur de publication : Denis Le Ralle
Adjointe au directeur de publication : Annie Dréno
Rédaction et relecture : élus et personnel municipal
Conception graphique : Agence Le Homard Bleu
Communication 02 97 56 83 75 - www.lehomardbleu.bzh
Impression : AG Copy

Crédits photos : Ville de Marzan, Arc Sud Bretagne,
Alexandre Lamoureux, Pixabay..

Tirage : publication gratuite imprimée à 1000 ex. sur
papier PEFC issu de forêts gérées durablement

Diffusion : Marz'Annonces est également disponible sur
le site web www.marzan.fr

vous accueillent en mairie.



Denis Le Ralle

MAIRE

Sur rendez-vous, de 10h à 12h, tous les jours sauf le samedi

Annie Dréno

1^{ÈRE} ADJOINTE

Finances, vie économique, communication, culture
Le lundi, 10h-12h, sur rendez-vous



Éric Lippens

2^E ADJOINT

Affaires scolaires et générales, enfance - jeunesse, conseil des jeunes, RH
Le mardi, 10h-12h, sur rendez-vous



Martine Dussart

3^E ADJOINTE

Affaires sociales, solidarité, logement, CCAS, fleurissement
Le mercredi, 10h-12h, sur rendez-vous



Christian Trémant

4^E ADJOINT

Affaires sportives, vie associative, événementiel
1^{er} et 3^e samedis du mois, 9h-11h, sur rendez-vous



Sylvie Benneka

5^E ADJOINTE

Travaux, bâtiments, sécurité, voirie, accessibilité, urbanisme
Le jeudi, 10h-12h, sur rendez-vous



Hubert Thuring

CONSEILLER DÉLÉGUÉ



Mesdames, Messieurs,

Après deux années de crise sanitaire marquées par la Covid 19 et les conséquences liées à cette pandémie, nous voilà confrontés à une crise majeure. Le conflit Russie-Ukraine impacte le budget des ménages avec l'augmentation des prix des matières premières et de l'énergie. Cette situation impacte forcément notre commune, notamment sur nos investissements. Malgré ce contexte compliqué, lors du vote du budget, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter la pression fiscale des ménages.

Les travaux de la maison de santé sont terminés, les professionnels de santé vous accueilleront à partir du 5 septembre. Concernant les équipements sportifs : les agréés de fitness près du terrain de BMX et le city stade à côté du terrain de foot d'en haut sont opérationnels. Améliorer notre cadre de vie : c'est réfléchir à la bonne cohabitation de tous les utilisateurs de l'espace public et notamment de la voirie avec les modes de déplacements plus respectueux de l'environnement. Pour cela, une commission sera chargée, avec l'aide d'un cabinet conseil, de proposer des actions à mettre en œuvre pour l'aménagement de notre bourg.

Au nom du personnel et du conseil municipal, je vous souhaite à toutes et à tous de bonnes vacances et un bel été.

Cordialement,

DENIS LE RALLE
Maire de Marzan



Les comptes rendus en ligne

L'ensemble des comptes rendus des conseils municipaux dans leur intégralité sont à retrouver en lecture en ligne sur le site web de la mairie de Marzan : www.marzan.fr

2012-2022 : rétrospective en images pour les 10 ans de votre médiathèque





Cérémonie arbre des naissances 2021



Pour la 6ème année consécutive les enfants de Marzan nés en 2021 étaient à l'honneur le samedi 26 mars au matin. En effet, c'est sous un soleil radieux que les parents des bébés nés en 2021, en présence du maire et des élus ainsi que du Conseil des Jeunes, ont planté l'arbre des naissances au jardin des naissances à Ker-



tamic. Un arbre et un totem représentent les 18 enfants nés en 2021 sur la commune. Cette année le choix s'est porté sur un abricotier. Un totem représentant les astres : la terre, le soleil, la lune, les étoiles et un ange dans le ciel, décor du « Petit Prince » est scellé près de l'arbre. Ce totem est l'œuvre de Joseph Kerrouault, an-

cien menuisier à la retraite qui, chaque année, y met toute sa passion et son savoir-faire pour offrir gracieusement ce cadeau aux nouveaux nés de Marzan. Un grand merci et toutes nos félicitations à Joseph. La cérémonie s'est terminée par le pot de l'amitié offert par la municipalité à la salle de la médiathèque.

Le passeur

Marzan-La Roche Bernard en bateau. Accédez à La Roche Bernard par la Vilaine.

Le passeur est de retour tous les week-end et tous les jours en juillet et en août pour faciliter le stationnement à la Roche Bernard. Comme l'été dernier, un bateau vous emmène de la cale du port à sec de Marzan jusqu'au port de La Roche Bernard.

Joignez l'utile à l'agréable, stationnez face au port de La Roche-Bernard côté Marzan et traversez la Vilaine avec la navette fluviale ! Stationnez face au port de La Roche-Bernard côté Marzan (tournez au niveau du Port à sec « Comptoir Nautique » sur la route du Pont /

suivre fléchages, puis stationner au croisement de routes suivant sur le parking enherbé aménagé, rejoignez ensuite à pied la cale de départ par un agréable petit sentier à suivre sur 300 mètres) où la navette fluviale vous permet de rejoindre l'autre rive, côté Port Neuf à La Roche-Bernard (au niveau de la Salle Richelieu/ Ecole de Voile). A peine 3 minutes de traversée tranquille sur la Vilaine pour goûter au plaisir d'une arrivée à La Roche-Bernard depuis le fleuve. 1 € la traversée, Gratuit pour les enfants.

Plus d'infos à l'Office de Tourisme, bureau de La Roche-Bernard



Commémoration du 8 mai 1945

La cérémonie de commémoration du 77ème anniversaire de la victoire du 8 mai 1945 s'est déroulée le dimanche 8 mai à Marzan. Le maire a lu à l'assemblée la lettre que le général d'Armée Delattre de Tassigny adressa aux soldats français le jour de la signature de la victoire 1945, ainsi que le message de Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées. Il a ensuite déposé une gerbe au pied du monument aux morts, accompagné des Anciens Combattants, des élèves de l'école St Gildas et du Conseil des Jeunes. Les élèves de l'école St Gildas et leur enseignante ont lu un très joli poème de Paul Eluard écrit en 1942 : « Liberté, j'écris ton nom ». Merci à eux pour ce beau et émouvant message.

Un vin d'honneur a clôturé cette cérémonie en toute convivialité.



Association Saint Miquel : chapelles ouvertes cet été

Les bénévoles de la chapelle de Miquel se sont réunis le 8 avril 2022. Ils ont décidé de reprendre doucement les festivités du Pardon de Miquel 2022. En 2020 et 2021, seulement l'office religieux et la procession avaient eu lieu en raison de la pandémie. Le 4 septembre 2022, nous proposerons un plat à emporter sur réservation : fricassée ou rougail saucisses (au choix) distribué devant la chapelle après la messe. Un bar sera installé et chacun aura la possibilité de prendre un apéritif ou autre consommation. Nous finaliserons les détails lors d'une prochaine réunion. Les chapelles de Miquel, Kertouard et Trémer seront ouvertes au public tous les dimanches des mois de juillet et août.



Assurance communale AXA



Le jeudi 12 mai Grégory Destrès, responsable de clientèle AXA et Charlotte Mahé mandataire en assurance sont venus à la rencontre des Marzannais, salle des Ajoncs, pour expliquer le fonctionnement de la mutuelle AXA pour laquelle la commune de Marzan a signé une convention. Grégory Destrès, responsable de clientèle souligne : « La remise sur un contrat via cette convention va permettre un gain de cotisation en moyenne de 25 % par rapport au prix pratiqué à titre privé ». Localement, les assurés potentiels auront comme interlocutrice Charlotte Mahé qui se déplace à domicile pour présenter les modalités du contrat et répondre aux questions que les personnes se posent. contact : Charlotte Mahé, tél. 06 81 81 83 86, mail : charlotte.mahe.am@axa.fr

GP Marzan Cyclisme



Clap de fin pour l'édition 2022 du Grand Prix Cycliste de Marzan. Merci à tous. bénévoles Marzannais, Péaulais, du Véloce Vannetais, du SNRV ainsi que les copains. Un énorme MERCI ! Merci également à la Municipalité de Marzan. Merci à tous nos partenaires, sans vous, rien ne serait possible !!!! Nous vous donnons le samedi 3 juin 2023.

Rencontre commerçants et artisans de Marzan

Martial Ryo, entrepreneur en maçonnerie à Marzan a réuni environ 70 artisans et commerçants de Marzan le jeudi soir 9 juin. Nous félicitons cette belle initiative. Cette rencontre a permis aux professionnels de se connaître et de passer un moment agréable et convivial en dehors du cadre du travail. Tous les acteurs ont été séduits par l'idée et se sont donné rendez-vous l'année prochaine pour renouveler cette expérience très positive qui prouve le dynamisme et la solidarité des entreprises marzannaises. Bravo et félicitations à vous tous.



Bienvenue à la maison de santé

Une partie des professionnels de santé qui s'installeront début septembre au nouveau pôle santé de Marzan accompagnés du maire et des adjoints.

Sur la photo, de gauche à droite : Mélanie Gratien Orthophoniste, Antoine Fernandez Infirmier, Lydia Guilbaud, Art thérapeute-sophrologue, au centre à l'arrière Jean Yves Pracht, Kinésithérapeute. Absentes sur la photo : Rozenn Le Pallec Ostéopathe et Anne Marie Dumas psycho-praticienne.

Anne-Marie Dumas, psycho-praticienne, Gestalt-thérapie et hypnose ericksonienne. Après avoir exercé une dizaine d'années à Sérent dans le Morbihan, je reprends mon activité de thérapeute. C'est une belle opportunité pour moi de prendre ce cabinet dans la Maison de Santé et j'en remercie la mairie de Marzan. Ma proposition thérapeutique s'appuie sur mes deux formations et certifications de gestalt-thérapeute et d'hypnothérapeute. La gestalt-thérapie est une approche humaniste et psycho-corporelle qui invite à ressentir la globalité de soi : corps, pensées, émotions et sentiments. Elle permet de créer des liens entre le corps et l'esprit et de développer des ajustements créateurs. Le processus thérapeutique vise à donner du sens, et à se sentir mieux en soi-même et avec son environnement. L'hypnose ericksonienne contribue à la résolution de ses difficultés et à l'amélioration de son bien-être grâce à l'utilisation de ses ressources inconscientes. Mon cadre de travail favorise ces moments thérapeutiques comme je les conçois, soit confortables, chaleureux et bienveillants. Je vous accueillerai dans mon cabinet le lundi et le jeudi de 9 heures à 13 heures et de 14 heures à 19 heures.

Mélanie Gratien, orthophoniste. L'orthophonie est une profession de santé qui consiste à prévenir, évaluer et prendre en charge,

si nécessaire, les difficultés ou troubles : du langage oral et écrit, de la parole et de l'articulation – de la communication et du langage dans le cadre d'un handicap (Trouble du Spectre Autistique, T21,...) - de l'oralité alimentaire et de la déglutition – liés à une atteinte neurologique (AVC, traumatisme crânien,...) - liés à une atteinte neurodégénérative (Alzheimer, Parkinson,...) - logico-mathématiques. L'orthophoniste travaille sur prescription médicale avec des patients de tout âge (du nourrisson à la personne âgée). Diplômée depuis 2014, je m'installerai en septembre 2022 au sein de la Maison de Santé de Marzan.

Rozenn Le Pallec, ostéopathe. Je suis installée depuis 7 ans sur Marzan en tant qu'ostéopathe. Une séance d'ostéopathie est bénéfique à tout moment de la vie, du nourrisson (naissance difficile, plagiocéphalie, régurgitations ...) à la personne âgée, en passant par l'adolescent (douleurs de croissance, traitements orthodontiques...) et la femme enceinte (sciaticque, douleurs dos, préparation à l'accouchement...), dont le but sera curatif ou préventif. J'utilise des techniques dites « douces », sans « cracking ». Pour plus d'informations ou prise de RDV : 0647803442 ou doctolib.fr ou os-teo.fr



Antoine Fernandez, infirmier libéral, je travaille en collaboration avec Mme Sabine Michelot et Mme Émilie Santerre sur la commune. Nous effectuons des permanences tous les mercredis



et samedi de 7h30 à 8h ou bien sur rdv. Notre numéro est le : 06.32.03.77.48.

Jean-Yves Pracht, Masseur-Kinésithérapeute, diplômé de la Physiothérapie Schule Ortenau (DE) et de l'Institut de Thérapie Manuelle de Paris. Formé au Senso-Taping. Prise de rendez-vous à compter du 25 août 2022 Tél: 06.88.19.98.70. Ouverture du cabinet le 05 septembre 2022 . Horaires: du lundi au vendredi 9h-20h / fermé le mercredi matin



Lydia Guilbaud, Sophrologue-Art thérapeute , Bonjour, je suis Lydia -Créatrice d'étincelles et d'évolution sur votre chemin de vie ! J'intégrerai la maison médicale de Marzan en septembre afin de vous offrir mes services en tant que Sophrologue et Art thérapeute. Installée depuis deux ans sur Noyal Muzillac et Férel , j'ai pu accompagner beaucoup de personnes lors de changements ou transition de vie. Mes séances sont basées sur l'échange, l'écoute et la bienveillance. Elles durent environ 1h 30.

Je reçois les mardis, mercredis, vendredis toutes personnes de n'importe quel âge (enfants à partir de cinq ans). Vous pouvez venir à ma rencontre pour votre bien être ou pour des problématiques variées: Trouble du sommeil, burn out, gestion des émotions et du stress, gestion de la douleur, crise d'angoisse, peur, accompagnement du deuil, de la maladie, retrouver goût à la vie, préparation à un examen, accompagnement à la grossesse... J'accompagne aussi les enfants atypiques présentant des troubles Dys, Trouble des apprentissages, TDAH, Trouble neuro développementaux , HPI ; L'art thérapie permet l'expression, de retrouver confiance et estime de soi grâce à la pratique des arts comme le dessin, la peinture, le modelage, et les instruments intuitifs. La sophrologie permet de recréer un équilibre entre votre corps , vos émotions et votre mental. Retrouvez plus d'informations sur mon site www.lydiaguilbaud.fr et ma page Facebook: Lydia Sophrologue Art Thérapeute. Contact 06 40 56 00 15



Claudie BRIENS

Après 14 ans d'exercice en tant que masseur-kinésithérapeute à La Roche Bernard, période pendant laquelle Claudie Briens s'est aussi formée au Qchi M, massage bébé ainsi qu'au soin énergétique, elle décide de quitter la profession et de s'installer à Marzan. Aujourd'hui désireuse d'offrir des soins de qualité, elle accueille dans son cabinet, situé 25 Kerjean, des personnes souhaitant améliorer leur santé, qu'elle soit physique, mentale ou émotionnelle. Ainsi, elle propose différentes approches selon les envies et besoins de chacun. «Parmi les techniques que je pratique, le Qchi M, basé sur la Médecine Traditionnelle Chinoise, et donc sur les méridiens, permet de libérer les douleurs, récentes et même anciennes, souvent liées



au mouvements telles que les entorses, tendinites, etc... Pour les problématiques en lien avec le système émotionnel (stress, séparation, colère, deuil, ...), le soin énergétique est parfaitement adapté. Celui-ci permet de se reconnecter à la détente, l'énergie, la joie, etc, en plus de sa capacité à libérer les blocages

physiques «récalcitrants». A l'automne dernier, Claudie Briens a suivi une formation complète de relaxation lui permettant de proposer des séances individuelles et collectives. Ces dernières ont lieu les jeudis à 18h30 et les vendredis à 10h et 11h et ce même durant les vacances scolaires. De nouveaux créneaux peuvent s'ouvrir sur demande. Lorsque la météo le permet, les séances peuvent se dérouler à l'extérieur afin de profiter de la nature dans un cadre apaisant et verdoyant. «Lorsque vous participez à des séances de relaxation, vous accédez aux nombreux bénéfices de celle-ci: lâcher-prise, détente du corps et de l'esprit, relâchement musculaire, un sommeil de meilleure qualité, mais aussi régulation de la tension artérielle, du

système hormonal, ... La régularité de la pratique facilite l'ancrage de tous ces bienfaits dans le temps. Forte de sa formation en tant que kinésithérapeute, Claudie Briens vous invite aussi à profiter de son expérience au travers de ses massages bien-être personnalisés et parfaitement adaptés à vos besoins et vos envies. Les tarifs :Qchi M : 30€ /30min (2 à 3 séances selon l'ancienneté de la douleur). Soins énergétiques : 60€ /1h. Relaxation individuelle: 45€ /45min à 1h. Relaxation collective: 10€ /45min à 1h (1ère séance offerte). Massage bien-être: 20€ /20min - 30€ /30min - 60€ /1h - 80€ /1h30
 Claudie BRIENS
 25 Kerjean 56130 Marzan
 06.75.70.22.14

Agnès KHOLLER

Je suis sophrologue, formée à l'institut de Formation à la Sophrologie de Nantes. Je me suis tournée vers la sophrologie, après un parcours professionnel dans la petite enfance en tant qu'Éducatrice de Jeunes Enfants pendant 18 ans. Je vous accompagne avec bienveillance et de manière personnalisée, pour aller mieux dans votre corps, dans votre esprit et dans votre vie en général. Je vous aide à retrouver confiance en vous,



à gérer le stress, les émotions ou la douleur, à améliorer votre sommeil, à vous préparer à un examen, à gérer une addiction... Spécialisée en périnatalité, je vous accompagne pendant et après votre grossesse pour soulager vos maux physiques, psychologiques et émotionnels. Je consulte en cabinet à Marzan et à Péaule, ainsi qu'en visio ou à domicile. Public accueilli : enfants (à partir de 5 ans), adolescents, adultes, seniors. Contacts : 06.77.75.26.63 ; agnes.kholler@gmail.com ; site : <http://souffleetserenite.fr>

Loca-pelle

Loca-pelle est une société de location de pelle 2,8t avec son chauffeur. Je réalise aussi bien du terrassement, de l'abattage de haie, dessouchage, aménagement, création et entretien de jardin, évacuation de votre surplus de terre... Je travaille également avec un binôme maçon. N'hésitez pas à me contacter pour de plus amples informations. Fabrice Dupré. Tél 06 38 58 90 60. Adresse mail : fabrice.dupre56@gmail.com



Benjamin OILLIC

Benjamin OILLIC, marzannais de 29 ans, s'est lancé dans l'entrepreneuriat depuis Mars 2022 en choisissant de se rallier à la franchise MOBILAUG (Contraction de MOBILité AUGmentée) spécialisée dans l'aménagement de logement pour seniors ou personnes en situation de handicap. En tant qu'interlocuteur unique, il accompagne ses clients dans leur projet en gérant toutes les étapes, de l'étude jusqu'à la réception des travaux, et en leur préconisant les solutions les plus adaptées à leurs besoins. En intérieur comme en extérieur, le but est de concevoir un projet clé-en-main qui permet de retrouver confort et sécurité dans son logement. Il se déplace à domicile pour recueillir les informations nécessaires avant remise d'un devis détaillé avec projection 3D. Contact par téléphone 06.33.22.05.60. Site web : www.mobilaug.fr



CONSULTATION

Marché pour les prestations d'assurances

Une consultation relative aux prestations d'assurances a été lancée pour le renouvellement du marché. Ce marché de services est passé en procédure adaptée. Il s'agit d'un marché ordinaire reposant sur un prix global forfaitaire et conclu pour une durée prévisionnelle de 4 ans à compter du 1er janvier 2022. Ce marché comporte cinq lots : Lot n°1 : Dommages aux biens et risques annexes, Lot n°2 : Responsabilité civile et risques annexes, Lot n°3 : Flotte automobile, Lot n°4 : Protection juridique (Collectivité et agents/élus), Lot n°5 : Risques statutaires. L'analyse des offres a été réalisée au regard des critères suivants : Prix des prestations : 40 %, valeur technique : 60 %. Le maire précise que la consultation et l'analyse des offres ont été réalisées avec l'assistance du cabinet Consultassur. 7 entreprises ont retiré le dossier de consultation et 4 ont remis une offre : les préconisations d'attribu-

tion des 5 lots composant le marché sont les suivantes : Lot 1 : Dommages aux biens. Retenir l'offre de base de GROUPAMA, classée première et mieux-disante : Commune : montant annuel 5 725.22 € TTC, révisable au taux de 0.71610 € TTC par m² de surface développée, indexé sur l'indice FFB. CCAS : montant annuel de 299,46 € TTC, révisable au taux de 0,74865 € TTC par m² de surface développée, indexé sur l'indice FFB (Fédération Française du Bâtiment). Lot 2 : Responsabilité Civile Retenir l'offre de base de la SMACL, classée première et mieux-disante : Commune et CCAS : montant forfaitaire annuel 2 046.37 € TTC, révisable au taux de 0.42% HT (0.4578% TTC) sur la masse salariale, indexé sur l'indice FFB. Lot 3 : Flotte automobile. Retenir l'offre de base de GROUPAMA, classée première et mieux-disante, pour un montant annuel de 2 351.00 € TTC, révisable selon l'évolution du

parc automobile et de l'indice RVP (Réparation véhicules personnels). Lot 4 : Protection Juridique : Retenir l'offre de base de GROUPAMA, classée première et mieux-disante, pour un montant annuel de 871.17 € dont : Protection juridique de la collectivité : 806.53 € TTC et Protection pénale des agents et élus : 64.64 € TTC. Lot 5 : Risques statutaires-Retenir l'offre de base de GROUPAMA, classée première et mieux-disante, pour des garanties identiques à celles en cours : 21 313.67 € TTC révisable au taux 7.04% des rémunérations CNRACL (Tous risques, avec franchise de 15 jours par arrêt en Maladie Ordinaire) et 738.33 € TTC 0.95% des rémunérations IRCANTEC (Incapacité, Invalidité avec franchise de 15 jours). Le 16 décembre 2021, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les marchés avec la SMACL pour le lot n°2 et avec GROUPAMA les lots n°1, 3, 4 et 5.

Convention d'assistance assurances

Le Maire propose au Conseil Municipal de signer avec la société Consultassur une convention d'assistance renforcée sur la durée des marchés d'assurances, soit 4 années à compter du 1er janvier 2022, à concurrence d'un coût annuel de 862.68 € T.T.C. Cette convention est résiliable annuellement avec un préavis de 6 mois, soit avant le 30 juin de chaque année. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention avec la Société Consultassur.

Arc Sud Bretagne : modification statutaire

Le Maire rappelle que le 28 septembre 2021, le Conseil Communautaire a approuvé le Schéma Directeur Cyclable et s'est prononcé en faveur du transfert de la compétence facultative Création, aménagement, signalétique et entretien d'itinéraires cyclables présentant un intérêt majeur pour le territoire communautaire. Les statuts d'Arc Sud Bretagne sont donc modifiés de la manière suivante : Intégrer au sein de la compétence facultative Mobilité : Création, aménagement et entretien d'itinéraires cyclables d'intérêt communautaire hors agglomérations. Les Conseils Municipaux des communes membres disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur ces modifications statutaires. Cette modification est approuvée par le Conseil municipal le 16 décembre 2021.



Indemnité de gardiennage de l'église

Chaque année, il est accordé une indemnité aux préposés chargés du gardiennage des églises communales. Par circulaire en date du 23 mars 2021, le Ministère de l'Intérieur informe que le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage est fixé à 479,86 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte et 120,97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune. Le Conseil Municipal décide d'attribuer à Madame Laurence Michelot une indemnité de gardiennage de l'église au taux maximum fixé par arrêté préfectoral soit 479,86 € pour l'année 2021.

Voies de Ti Nevez

Le Maire propose d'intégrer les voies de la 1ère tranche du lotissement Ti Nevez dans le domaine public. Les voiries réalisées totalisent une longueur de 785 ml : Rue Jeanne Malivel : 153 ml Rue Mathurin Méheut : 167 ml Rue Théodore BOTREL (partie) : 48 ml Voie principale : 239 ml Voie d'accès : 178 ml. Le 16 décembre, le Conseil Municipal décide de classer ces voies dans le domaine public.

Zac de Kertuy Kerrolay

Le Maire présente au Conseil Municipal le Compte-Rendu Annuel 2020 à la Collectivité (C.R.A.C.L.) de la ZAC de Kertuy-Kerrolay, établi par Bretagne Sud Habitat concessionnaire pour l'aménagement et la commercialisation de cette opération. Ce document fait état de l'avancement de l'opération, des éléments financiers et des objectifs à court terme au 31 décembre 2020. Il précise également les orientations stratégiques futures. Le 16 décembre 2021, le Conseil Municipal approuve le CRACL de la ZAC Kertuy-Kerrolay pour l'année 2020.

ATTRIBUTIONS

Les subventions votées

Arbre de Noël 2021 écoles primaires

Le Conseil Municipal vote le montant de la subvention qui sera accordée aux écoles maternelles et élémentaires pour l'arbre de Noël 2021. En 2020, 295 élèves résidant à MARZAN et scolarisés sur le territoire couvert par le SIVU Ecoles ARZAL- MARZAN étaient concernés le Conseil Municipal avait alloué la somme de 9 euros par enfant. Le crédit total s'élevait à 2 655 euros. En 2021, 282,5 élèves résidant à MARZAN et scolarisés sur le territoire couvert par le SIVU Ecoles ARZAL- MARZAN sont concernés, le maire propose de maintenir la somme de 9 euros par enfant. Le crédit total s'élèverait à 2 542.50 euros à répartir entre les écoles accueillant des enfants de MARZAN, en fonction de leurs effectifs respectifs et à verser aux Amicales Laïques, APEL ou OGEC des écoles qui devront justifier l'utilisation de la subvention qui leur sera allouée. Le Conseil Municipal fixe la subvention Arbre de Noël 2021 à 9 € par enfant de Marzan fréquentant ces écoles.

Classes de découvertes 2022 écoles primaires

La subvention 2021 en faveur des enfants résidant à Marzan, scolarisés en classes maternelles ou élémentaires des écoles publiques ou privées, situées sur le territoire du SIVU Ecoles Arzal-Marzan, était de 15 €/enfant. Soit : $15 \times 295 = 4\,425 \text{ €}$. Le maire propose de maintenir la somme de 15 euros par enfant pour 2022. 282,5 enfants étaient scolarisés à la rentrée de septembre 2021 dans les écoles concernées par cette subvention. Ce chiffre sera actualisé en fonction du nombre d'élèves présents à la rentrée de janvier 2022. Le Conseil Municipal fixe la subvention classes de découvertes à 15 € par enfant fréquentant l'une des écoles concernées.

Fournitures scolaires 2022 écoles primaires

Le Maire demande au Conseil Municipal de fixer le montant de la subvention 2022 à attribuer aux écoles publiques ou privées, maternelles ou primaires, pour l'achat de fournitures scolaires en faveur des enfants résidant à MARZAN. Il rappelle les montants accordés en 2021, à savoir : Ecole publique et école privée de MARZAN Soit $278 \times 36 = 10\,008 \text{ €}$ -Ecole privée ARZAL Soit $19 \times 27 = 513$. 282,5 enfants étaient scolarisés à la rentrée de septembre 2021 dans les écoles concernées par cette subvention. Ce chiffre sera actualisé en fonction du nombre d'élèves présents à la rentrée de janvier 2022. Le Conseil Municipal décide de reconduire pour l'année 2022 les montants par enfant accordés en 2021.

Associations. La commission des Affaires Socio-culturelles propose d'attribuer pour 2022, les subventions suivantes :

A.S Garde du Pont Eveil de l'enfant	350 €
Jeux Te Dis	90 €
Marzan Sporting Club	500 €
A.S Garde du Pont Football	3 000 €
Amicale des Boulistes	100 €
Marzan Boxing Club	1 100 €
A.S Garde du Pont Breizh Sport Basket	500 €
A.S Garde du Pont Cyclisme	300 €
Marz'en rando	270 €
Amicale laïque Le Pigeon-Vert	200 €
Club de l'Amitié MARZAN	550 €
Anciens combattants (AFN)	100 €
En avant les P'tits Loups MARZAN	180 € + 375 €
Le Cercle MARZ'ARTS	280 € + 100 € (Feu d'artifice)
Les MARZANERS	500 €
APEL Saint Gildas MARZAN	200 €
Marz'Yoga	50 €
Breiz Sud Football (Baby Foot)	250 €
Badal Ouest Club	250 €
Alcool Assistance La Croix d'Or HERBIGNAC	50 €
Souvenir Français	100 €
Amicale des Donneurs de Sang LA ROCHE BERNARD	100 €
Ass. veufs et veuves Morbihan	70 €
Ligue contre le cancer VANNES	60 €
Assoc. Cinéma La Couronne	500 €
SNSM PENERF DAMGAN	150 €
Pupilles des sapeurs pompiers	70 €
Sport Nature Roche Vilaine	150 €
Vilaine en Fête	150 €
L'Outil en main	70 €
TOTAL	10 715 €

DÉCISIONS DU CONSEIL Tous les travaux

Deux columbariums au cimetière. Le maire informe le Conseil Municipal, à la séance du 16 décembre 2021, que les cases du columbarium sont presque toutes occupées. Il convient de prévoir la pose de deux columbariums supplémentaires. La Société Granimond qui a fourni le columbarium existant propose de poser deux columbariums du même modèle pour 11 440,80 € TTC. Les élus acceptent la proposition de la société Granimond et autorisent le Maire à signer le devis.



Pupitre tactile d'affichage. La salle des sports est équipée d'un tableau de score électronique. Afin de répondre à la demande des clubs sportifs, la mairie propose de faire l'acquisition d'un nouveau pupitre pour gérer l'affichage sur ce tableau. L'entreprise BODET qui a fourni le tableau propose la fourniture d'un pupitre tactile pour un montant de 1 164 € TTC. Le Conseil Municipal, à la séance du 24 février 2022, accepte l'offre de l'entreprise Bodel et autorise le maire à signer le devis.

Terrain multi-sports et agrès fitness. Des subventions ont été demandées pour le projet du terrain multi-sports pour un montant total de 43 695,61 € TTC (Pour un montant de travaux estimé à 54 619,51 € HT soit 65 543,41 € TTC). Après consultation, 3 offres ont été reçues pour la fourniture et l'installation du terrain multisports et 2 offres pour la réalisation de la plateforme : Fourniture et installation du terrain multisports : SDU : 42 863,41 € TTC, Sport Nature : 33 737,19 € TTC, Quali-cité : 36 357,60 € TTC. Réalisation de la plateforme : MA2L TP : 31 680,00 € TTC, LeméeTP : 24 527,04 € TTC. Le 17 mars 2022, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de Quali-cité pour un montant de 36 357,60 €



TTC et l'offre de LeméeTP pour un montant de 24 527,04 € TTC.

Ce city stade, qui se situe près du terrain de foot d'entraînement, a été installé mi-juin et sera opérationnel dans les semaines à venir.

L'espace jouxtant le terrain de BMX a été aménagé d'une table de ping-pong et de plusieurs agrès fitness extérieur, dont un agrès PMR, et d'une mini-piste d'athlétisme. Jeunes et moins jeunes pourront y accéder très prochainement.

Voirie. A la séance du 7 avril 2022, le Maire informe l'Assemblée de la nécessité d'engager des travaux de reprofilage des chemins ruraux, aux lieux-dits Rosquéant, Bonvallon et le chemin entre Bois Marzan et Kergalin, ainsi que des travaux de curage des fossés et de traversée de route au lieu-dit Miquel. Après consul-



tation, le Conseil municipal retient le seul devis reçu de l'entreprise Charier pour un montant de 19 182,16 € HT soit 23 018,59 € TTC.

Rue du Calvaire. Les barrières en bois ont été déposées par les agents des services techniques. L'aménagement et la pose de bordures de séparation en béton ont été réalisés par l'entreprise Charier. Ces travaux d'aménagement rentrent dans le dispositif de financement des investissements en matière de voirie, d'aménagement et de mobilier urbain mis en place par le département.



Buvette terrain foot. Des travaux d'entretien de la buvette du terrain de football dit « du haut » sont nécessaires. Les travaux seront réalisés par les bénévoles du club de football. Les devis de fournitures s'élèvent à 831,23 € TTC pour Rexel (fournitures électriques) et 6 066,00 € TTC pour Ryo (Fournitures de couverture et de bardage). Les devis sont acceptés par l'assemblée le 7 avril 2022.

Tribune mobile pour la salle des sports.

A la demande des associations sportives, il est proposé d'équiper la salle des sports d'une tribune mobile. L'entreprise Sport Nature propose la fourniture d'une tribune 8/10 places sur 2 rangs pour un montant de 4 200 € TTC. Le 7 avril 2022, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le devis.



Matériel service technique. Le Maire informe le Conseil municipal, à la séance du 9 juin 2022, qu'il a, en vertu des délégations du Conseil municipal, validé un devis d'un montant de 4 606,39 € TTC concernant l'achat d'outils portatifs électriques pour l'entretien des espaces verts.



Chapelle de Miquel. Le Maire informe l'assemblée le 9 juin 2022, qu'il a également validé un devis d'un montant de 2 500 € TTC, concernant la fourniture et la pose de 5 tirants inox pour renforcer la structure de la Chapelle Miquel et un devis d'un montant de 2 558,40 € TTC concernant la mise en place d'un échafaudage et le démontage d'ardoises.

Serveur de la Mairie. Le 2 mai 2019, le Conseil municipal avait décidé de retenir les offres suivantes à propos du remplacement du serveur informatique de la Mairie : HG Bureautique : Fourniture et installation du serveur, installation des logiciels : 3 612,00 € T.T.C., Berger Levraut : Transfert des données SEGILOG sur le nouveau serveur : 576,00 € T.T.C. Cependant, le nouveau serveur installé en 2019, est désormais insuffisant compte tenu de l'évolution des besoins de la commune. Après consultation, le 9 juin 2022, il est décidé de retenir le devis établi par la Société HG Bureautique Informatique, pour l'installation du serveur, le paramétrage du réseau, l'installation du matériel et la copie des données de l'ancien réseau. Pour un montant de : 10 546,80 € T.T.C.

Instruction des autorisations d'urbanisme

Le conseil municipal a approuvé la convention relative à l'instruction des autorisations d'urbanisme par le service ADS de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération. Le Maire est autorisé à signer la convention, l'arrêté municipal donnant délégation de signature aux agents chargés de l'instruction des demandes, de prévoir les crédits nécessaires au remboursement des frais engagés par GMVA pour la réalisation de cette prestation, et ceux nécessaires au remboursement des frais engagés par GMVA pour l'envoi des courriers dits « lettres de 1^{er} mois ».

Vote des taux des taxes locales

Le Conseil Municipal a fixé les taux des contributions directes 2022 et a rappelé les taux fixés pour 2021 : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 33.23 %, Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties : 45.74 %. Pour 2022, les bases prévisionnelles sont les suivantes : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 1 999 000 (N-1 : 1 878 000 €) ; Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties : 1 143 300 (N-1 : 1 099 000 €). Le Conseil municipal fixe le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties 2022 à 33.23 % et le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties 2022 à 45.74 %.

Création et modification noms de voies

La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil municipal. Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de La Poste et d'autres services publics et commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation. Il faut régulariser les noms des rues afin de faciliter la mise en place de la fibre. Certains noms de rue étant inconnus du SNA (Service National des Adresses), le raccordement au réseau fibre optique des habitations présentes dans ces rues n'est, à l'heure actuelle, pas possible. Le 9 juin 2022, les élus valident le principe général de dénomination des voies.

Vente d'une partie du chemin rural

M. Hervé DREAN a fait borner la parcelle cadastrée ZT n° 197 dont il est propriétaire en vue de sa division en trois lots. Ce bornage fait apparaître que la clôture de cette parcelle est posée sur l'ancien tracé du chemin rural n° 491. De fait, sa propriété empiète sur le domaine privé de la commune pour une superficie de 112 m². Compte-tenu de la nécessité de régulariser cet état de fait et en accord avec M. Hervé DREAN, le 24 février 2022, le Maire propose de vendre cette bande de terrain à M. Hervé DREAN pour la somme de 5 € le m². Le Conseil municipal suit sa proposition. Les frais de notaire seront à la charge de l'acheteur.

Création d'une commission d'aménagement du bourg

L'opération d'aménagement de la place de la Fontaine et des rues adjacentes a été inscrite au budget primitif 2022. Pour travailler sur ce projet, le maire propose de créer une commission spécifique. Elle sera constituée des membres initiaux suivants : Le Ralle Denis, Dréno Annie, Lippens Eric, Dussart Martine, Trémant Christian, Benneka Sylvie, Paulay Augustin, Basecq Cécile, Catreaux Marie, Guédas Sylvain, Chutsch Béatrice.

Panneau d'information numérique

Le Conseil Municipal, à la majorité (12 votes pour, 5 votes contre et l'abstention), autorise le Maire, à signer le devis de la société Lumiplan concernant l'installation d'un panneau d'information numérique dans le bourg de Marzan pour 15 000 € HT.

Création d'un groupement de commandes permanent ASB

La mutualisation des achats est une des actions inscrites dans le Schéma Directeur d'Organisation et de Mutualisation des Services, approuvé par délibération du Conseil Communautaire du 22 septembre 2015. Les groupements de commandes présentent deux intérêts majeurs : D'une part, ils permettent de disposer des compétences techniques, juridiques et financières dont certains acheteurs publics – les petites collectivités publiques généralement – ne disposent pas, ce qui permet d'améliorer l'efficacité des organisations publiques ; D'autre part, ils suscitent, grâce à des économies d'échelle, des prix plus compétitifs par rapport aux prix qu'un acheteur public obtiendrait s'il lançait seul sa consultation. Un groupement de commandes peut être constitué de manière permanente en vue de répondre à des besoins récurrents. Afin de simplifier la mise en place des groupements de commandes, créés actuellement pour chaque marché proposé, il paraît judicieux de constituer un groupement de commande permanent entre la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne et les douze communes du territoire. Cette convention ne sera signée par les membres qu'une seule fois après validation par le Conseil municipal. Pour notifier ensuite son intention de participer à un marché proposé par le coordonnateur, chaque commune transmettra simplement l'annexe à la convention signée par le Maire selon la délégation accordée avec information en Conseil Municipal. Il est proposé de désigner la Communauté de Communes comme coordonnateur de ce groupement et de choisir la formule de groupement intégré partiel : le coordonnateur pilotera la procédure des marchés jusqu'à leur notification au titulaire. Après notification, la commune assurera la bonne exécution de chaque marché pour ce qui le concerne. Le Conseil municipal décide à la séance du 24 février 2022 d'adhérer au groupement de commandes permanent, accepte que la Communauté de Communes soit le coordonnateur de ce groupement, autorise le Maire à signer la convention constitutive de ce groupement, autorise le Maire à signer toute annexe à la convention qui engage la collectivité à adhérer à un marché public, sous la limite d'une participation inférieure à 90 000 € HT, autorise le Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne, en sa qualité de coordonnateur, à engager les procédures de consultation, attribuer, signer et notifier les marchés, s'engage à exécuter, avec l'entreprise retenue, le marché ou accord-cadre dont la commune sera partie prenante.

Gratuité de la médiathèque pour les mineurs

Depuis quelques années, un mouvement en faveur de la gratuité des abonnements aux bibliothèques s'est opéré en France. L'attente de certains publics est d'ailleurs très forte en la matière, notamment de la part les familles. Considérant que les recettes générées par les abonnements des mineurs s'élèvent à environ 250 € par an, il est proposé d'adopter la gratuité pour les mineurs Marzannais. Le Conseil municipal décide que l'adhésion à la médiathèque sera gratuite pour les mineurs Marzannais à partir de février 2022.

Médiathèque : vente d'ouvrages

Les élus donnent leur accord pour l'extension temporaire de la régie de recettes de la Médiathèque afin de permettre l'encaissement du produit de la vente d'ouvrages issus du désherbage et des dons. Une période de vente est prévue pour l'année 2022 : du 22 juin au 13 juillet inclus. Les tarifs des ouvrages mis en vente sont les suivants : Les beaux livres et les livres illustrés en couleur : 1.00 €, les romans, albums, bandes-dessinées et autres documents : 0.50 €, Revues : 0.10 €, CD, DVD et jeux : 1.00 €

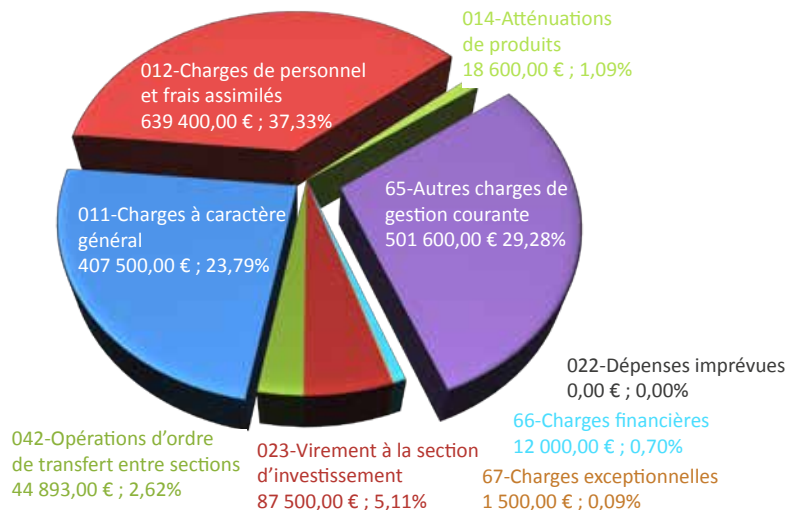
FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT

Budget primitif 2022

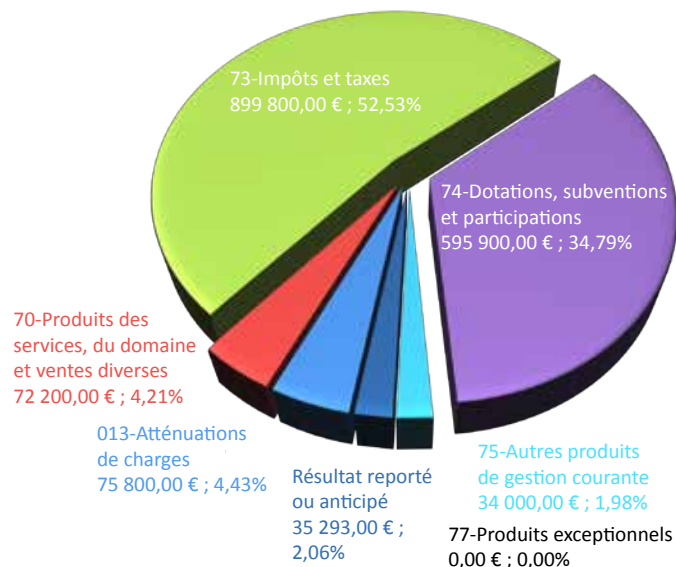
Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2022 de la Commune de Marzan, qui s'équilibre, comme suit :

Fonctionnement	Dépenses	1 712 993,00€	Recettes	1 712 993,00€
Investissement	Dépenses	1 768 782,14€	Recettes	1 768 782,14€

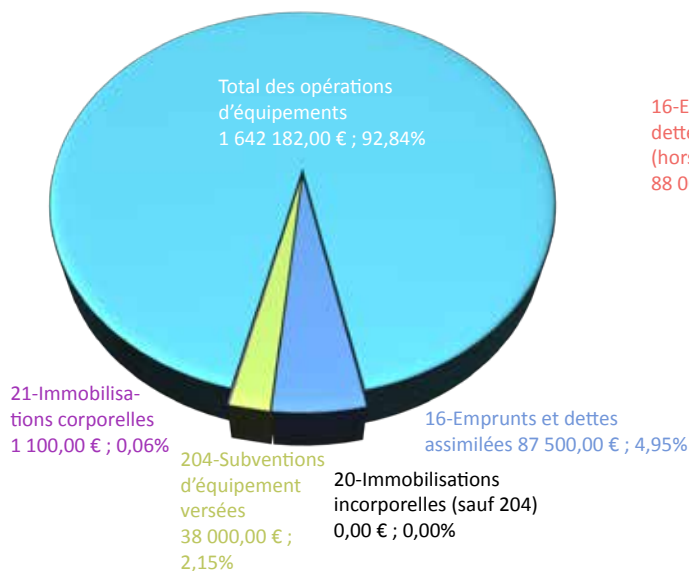
Dépenses de fonctionnement



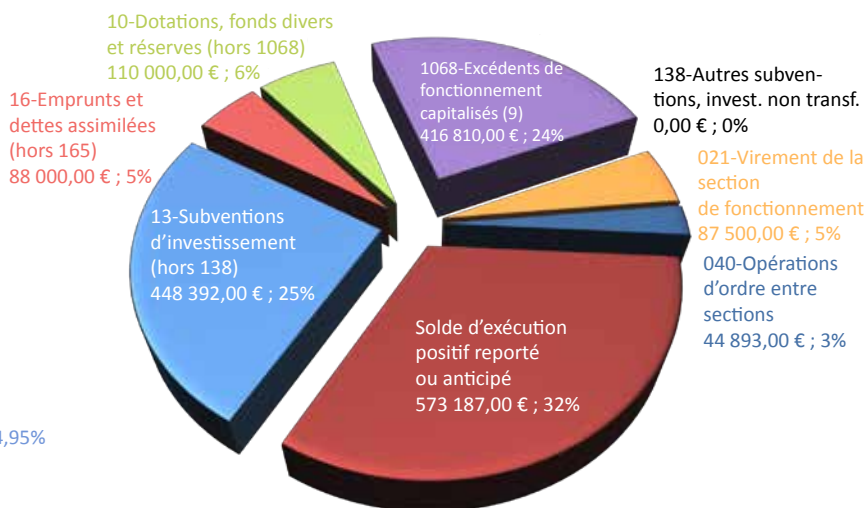
Recettes de fonctionnement



Dépenses d'investissement



Recettes d'investissement



Travaux de rénovation énergétique de l'école publique du Pigeon Vert

La commune a décidé de réhabiliter l'école du Pigeon Vert pour améliorer sa performance énergétique. Par délibération du 28 octobre 2021, le Conseil Municipal avait autorisé le Maire à signer un contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage avec Morbihan Energies. Sur la base de ce contrat, le syndicat accompagne la commune jusqu'aux travaux. Un audit énergétique du bâtiment a été réalisé par l'Agence Alterea. Deux scénarios ont été proposés : Scénario « -40% » : ce scénario correspond à une réduction de 40% de la consommation globale d'énergie finale du bâtiment. Le coût des travaux est estimé à 417 690 € HT (456 850 € HT avec utilisation de matériaux biosourcés). Scénario « -75% » : ce scénario correspond à une réduction de 75% de la consommation globale d'énergie finale du bâtiment. Le coût des travaux est estimé à 636 900 € HT (700 850 € HT avec utilisation de matériaux biosourcés). Une réunion de restitution de l'audit s'est tenue en mairie le 5 avril avec l'Agence Alterea et Morbihan Energies pour définir le programme des travaux que la commune souhaite réaliser. Le programme des travaux retenu vise une réduction minimum de 40 % de la consommation globale d'énergie finale du bâtiment, avec notamment le remplacement de la chaudière au fioul actuelle. Les différents postes de travaux sont les suivants : **Isolation/enveloppe.** Renforcement de l'isolation des combles perdus de l'ancien bâtiment et dans la partie logement : Mise en place d'une isolation en sous plafond du réfectoire, pour isoler ce lot de la

partie logement qui est un local non chauffé. Mise en place d'un complément d'isolation de x cm (à définir) pour obtenir une résistance thermique de $R=7,5 \text{ m}^2.K/W$. Isolation des planchers bas sur local non chauffé sous le réfectoire : Isolation en sous face des planchers bas donnant sur la cave sous le réfectoire ($R=4.0 \text{ m}^2.K/W$). Isolation des murs par l'intérieur de l'ancien bâtiment et du réfectoire : Isolation des murs de l'ancien bâtiment et du réfectoire ($R=5.0 \text{ m}^2.K/W$). **Menuiseries extérieures.** Remplacement des menuiseries de l'ancien bâtiment et de la partie ancienne du réfectoire : Remplacement des ouvrants 1 et 5 : actuellement du double vitrage type 4/8/4 et 4/6/4 avec menuiserie en PVC à remplacer par des menuiseries aluminium ($U_w=1.3 \text{ W/m}^2.K$). Remplacement des ouvrants de la partie logement de l'ancien bâtiment : Actuellement du simple vitrage avec des menuiseries en bois à remplacer par des ouvrants en double vitrage mais, locaux non chauffés. **Ventilation.** Remplacement des caissons VMC classiques par des caissons basse consommation dans l'ancien bâtiment et dans le réfectoire : Remplacement des 2 caissons de ventilation simple flux qui ne sont pas basse consommation. Reprise des paramétrages de régulation de ventilation : Ré-ajustement des débits réglementaires et installation d'une horloge sur la ventilation du bâtiment ancien et du réfectoire. **Chauffage – Electricité.** Remplacement de la chaudière fioul par une pompe à chaleur air/eau : La puissance de l'installation sera à calculer en

fonction des besoins de chauffage. Cette prestation comprend également l'aménagement extérieur, la pose d'un ballon tampon et la régulation associée. Il faudra vérifier la puissance électrique disponible du branchement et l'adapter si besoin (actuellement, l'école est en 36kVA). Optionnel : Remplacement des radiateurs actuels par des radiateurs basse température. La volonté de la commune de Marzan est d'améliorer rapidement la performance énergétique de l'école du Pigeon Vert et son confort. Les travaux de réhabilitation visant à améliorer la performance énergétique font partie des objectifs prioritaires fixés et des opérations éligibles à la Dotation d'équipement des territoires ruraux et sont susceptibles de remplir les conditions d'éligibilité de la nouvelle DSIL « Rénovation énergétique des bâtiments publics des collectivités » pour l'année 2022. Le budget global de l'opération comprenant l'ensemble des honoraires, des coûts d'études (maîtrise d'œuvre), les travaux ainsi que les frais d'assurance est estimé à 230 000 € HT. Il est proposé au conseil municipal : d'émettre un avis favorable à ce projet, d'approuver le plan de financement prévisionnel, d'autoriser Le Maire à solliciter une subvention la DSIL « Rénovation énergétique des bâtiments publics des collectivités » pour 2022 d'un montant de 116 000 € ainsi qu'une subvention de la Région au titre du dispositif « Bien vivre en Bretagne 2022 » et d'autres co-financements le cas échéant.

Motion de soutien à l'école du Pigeon Vert

À la rentrée scolaire de septembre 2022, la direction académique des services de l'Éducation nationale (DASEN) a décidé de fermer une classe à l'école du Pigeon Vert à Marzan. L'ensemble des élus de la commune, présents au Conseil Municipal ordinaire du 24 février 2022, refusent la prise en compte de la seule logique comptable, au mépris : de la qualité d'enseignement, de la qualité de vie des enfants à l'école, des conditions de travail des enseignants et des

Atsem. Ils demandent solennellement à l'inspectrice d'Académie de revenir sur cette suppression et souhaitent vivement que le prochain Conseil Départemental de l'Éducation Nationale refuse avec détermination cette mesure, en liaison avec la mobilisation des enseignants et parents d'élèves, dont les légitimes aspirations en matière d'éducation sont sacrifiées. Cette motion est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Garde des jeunes enfants : projet d'installation d'une micro-crèche

La commune rencontre des difficultés pour satisfaire les besoins des familles au niveau des modes de garde des jeunes enfants. Compte-tenu des projets d'urbanisation en cours et à venir, des enjeux en matière de logements et d'accueil de nouvelle population, il s'avère indispensable d'anticiper cette évolution. Par ailleurs, il est constaté un manque d'assistantes maternelles agréées sur la Commune, d'où une tension perceptible pour l'accueil et la garde des jeunes enfants. Les horaires des assistantes maternelles ne correspondent pas toujours aux besoins des familles. Afin d'anticiper ces évolutions, le bureau municipal a reçu les entreprises Crèches-Aventures et les P'tits Babadins qui travaillent en partenariat à la création de micro-crèches. La micro-crèche est un établissement d'accueil collectif dont la capacité est limitée à 10 places (voire 12 places si la législation évolue). C'est ce type de structure qui convient à une collectivité de la taille de Marzan. Au cours de la discussion avec

les entreprises Crèches-Aventures et Les P'tits Babadins, il est apparu qu'une partie du terrain communal situé à côté de l'ALSH pouvait convenir pour accueillir une micro-crèche. Deux points positifs peuvent être avancés en faveur de cet emplacement, à savoir : la situation de ce bien en cœur de bourg permettrait de dynamiser le secteur en lien avec l'ALSH, La proximité de la mairie, de la future Maison de Santé et des commerces favoriserait également la lisibilité de ce futur équipement. Ce projet s'avère indispensable afin de répondre au mieux aux attentes exprimées par les familles dans une collectivité telle que Marzan dont la population actuelle se situe aux alentours de 2 450 habitants et qui voit sa population augmenter de façon régulière. L'entreprise Les P'tits Babadins gère la micro-crèche d'Arzal. A la séance du 22 février, les élus approuvent le principe de vente d'une partie de la parcelle cadastrée ZP 21 (environ 500 m²) et autorise le Maire à solliciter l'avis des domaines.

Prix de vente du terrain pour micro-crèche

Le 7 avril, le Maire rappelle que le Conseil municipal, par délibération du 22 février 2022, avait approuvé le principe de vendre une partie de la parcelle cadastrée ZP 21 pour un projet d'installation d'une micro-crèche privée. Après avoir évalué le prix du terrain en considérant, l'avis des domaines, son prix d'achat en 2012, le prix de vente actuel des terrains constructibles sur la commune, le prix de vente de terrains par les communes pour l'installation de crèches ou micro-crèche, Monsieur le Maire a proposé à la SCI Crèches Aventure un prix de vente à 60 €, intégrant les frais notariés et de bornage. Il informe le Conseil Municipal qu'en réponse à sa proposition, la SCI Crèches

Aventure lui a transmis une lettre d'intention d'achat contenant les principaux éléments suivants : 1- Informations concernant le terrain : Terrain situé : rue des Ajoncs. - N° cadastral de la parcelle : 000 ZP 21 partielle - Surface du lot en m² : 700m² environ - Prix au m² du terrain non-viabilisé : 40 € - Viabilisation : à la charge de la SCI Crèches Avenues (estimation : 20 € HT/m²) - Division cadastrale et bornage à la charge du vendeur. L'acquisition du terrain ne comporte aucune condition suspensive de financement. 2- Description de l'activité et du projet : - Activité : Micro-crèche « Les P'tits Babadins » - Création d'emploi(s) liées au projet : 3 - Description du projet de bâtiment : Créa-

tion d'une micro-crèche de 12 places, d'une surface de plancher de 140 m² environ, de plain-pied, avec local poubelle annexe, et aire de jeux extérieure pour les enfants. 3 - L'acquisition du terrain est soumise aux conditions suspensives suivantes : - L'obtention d'un permis de construire permettant la construction d'une micro-crèche de 140m² environ, purgé de tout recours. - L'obtention d'un avis favorable de la PMI pour l'implantation d'une micro-crèche dans un délai de 2 mois maximum suivant notre accord. Vu l'avis des Domaines sur la valeur vénale de la parcelle le 6 avril 2022. Le Conseil Municipal donne son accord pour le prix du terrain le 7 avril 2022.

Maison de Santé et logements : les entreprises sollicitent une indemnité

Les travaux de la maison de santé prennent fin. Les professionnels de santé s'installeront dans leurs nouveaux cabinets début septembre. Trois entreprises sollicitent une indemnité pour imprévision de l'augmentation du coût d'achat des matières premières concernant les travaux de la Maison de Santé. Le coût d'achat des matières premières a fortement augmenté en 2021. Cette situation imprévisible à la date de signature du marché et étrangère à la volonté des deux parties contractantes répond donc aux conditions de l'imprévision telles que prévues par le Code de la commande publique. L'entreprise ERB, titulaire du lot Gros-Œuvre, demande une indemnisation à hauteur de 2 701.66 € HT (Marché ini-

tial : 214 417.43 € HT). La Menuiserie DANION, titulaire du lot Menuiseries extérieures, demande une indemnisation à hauteur de 11 650.84 € HT (Marché initial : 66 250.00 € HT). L'entreprise LE MOULLIEC, titulaire du lot n°10- Cloisons sèches, demande une indemnisation à hauteur de 4 305,40€ HT (Marché initial : 71 767, 14 € HT). Le Conseil Municipal accepte les demandes d'indemnités d'imprévision à la séance du 9 juin 2022 PMI pour l'implantation d'une micro-crèche dans un délai de 2 mois maximum suivant notre accord. Vu l'avis des Domaines sur la valeur vénale de la parcelle en date du 6 avril 2022. Le Conseil Municipal donne son accord pour le prix du terrain à la séance du 7 avril 2022.

Rémunération des animateurs

Le Maire informe le Conseil municipal que lors de mini camps avec nuitée, les animateurs accompagnent les enfants 24h/24h ; l'employeur doit alors instaurer, par délibération, un régime d'équivalence horaire. Le système d'équivalence horaire permet de dissocier le temps de travail « productif » des périodes d'inaction pendant lesquelles l'agent se trouve sur son lieu de travail à

la disposition de son employeur sans vaquer librement à ses occupations personnelles. L'État retient un décompte forfaitaire de 3 heures effectives pour une nuit de présence. La proposition au Conseil municipal de mettre en place un forfait de 3h supplémentaires par nuitée, de 21h à 7h est acceptée. Ce décompte venant s'ajouter aux heures effectuées durant la journée.

Lotissement Le Clos des Gênets

Le raccordement au réseau d'eaux usées du projet de lotissement Le Clos des Gênets situé Rue de la Gare, a été présenté au SIAEP. Le raccordement par le chemin rural n°466 au Sud/Est du lotissement semble être la meilleure solution, d'autant que ce terrain est classé en secteur destiné à l'implantation d'un équipement d'intérêt public. Cette solution supposerait une extension gravitaire de 150 ml jusqu'au chemin rural n°466. Le SIAEP participerait à hauteur de 50

ml afin d'apporter le réseau jusqu'à l'entrée du lotissement et les 100 ml restants feraient l'objet d'un remboursement par l'aménageur par le biais d'une offre de concours. Le 9 juin, le conseil décide de concéder, sans indemnité, une servitude de passage et de tréfonds sur la parcelle cadastrée ZR 101, au profit des parcelles cadastrées ZR 298, 299, 314 et 316. Les frais sont à la charge du bénéficiaire comme pour le raccordement au réseau d'eaux pluviales.

Adhésion au service du système d'information géographique (SIG)

La Communauté de communes dispose, depuis 2019, d'un Système d'Information Géographique (SIG) permettant de répondre aux besoins de ses agents en termes de création, de stockage, de gestion, d'exploitation et de diffusion de données géographiques. Celui-ci constitue un outil de gestion et d'aide à la décision offrant un appui transversal aux services d'ASB dans l'accomplissement de leurs différentes missions. Depuis la mise en œuvre de ce SIG, les communes de la Communauté de Communes ont exprimé un intérêt à disposer d'un tel

service. La Communauté de Communes a proposé de mutualiser son service SIG. Un recueil de besoins et une étude de dimensionnement auprès d'élus et d'agents des 12 communes a permis de définir un périmètre de services rendus par le SIG. Ce service sera assuré par un géomaticien, agent de catégorie B, employé par la Communauté de Communes sur une mission pérenne. La commune s'engage à désigner un agent référent pour siéger au COPIL SIG. L'agent référent sera également l'interlocuteur privilégié du service SIG mutualisé. La Commu-

nauté de Communes porte le financement du service à hauteur de 80 % soit 34 040 € prévisionnels, les 20 % restants soit 8 510 € prévisionnels sont répartis entre les communes en fonction d'une proratisation selon la population DGF année N-1. La Communauté de Communes facturera le service aux collectivités utilisatrices en fonction de la population DGF. Le montant prévisionnel propre à chaque commune est détaillé dans la convention. (Soit pour Marzan : 665.96 € TTC). Le Conseil Municipal approuve cette mutualisation le 9 juin 2022.

DECHETTERIES D'ARC SUD BRETAGNE

Modifications des horaires pour travaux

En raison de travaux d'extension et de réhabilitation, la déchetterie Saint Michel de Le Guerno sera fermée du 1^{er} mai 2022 au 1^{er} mars 2023. Modification des horaires des déchetteries de Muzillac et Péaule pendant la durée des travaux.

Hiver	Déchetteries				Plateformes de déchets verts	
	Muzillac	Nivillac	Le Guerno	Péaule	Muzillac	Damgan
Lundi	9h-12h30	Fermé	Fermé	Fermé	9h-12h30	Fermé
	13h30-17h				13h30-17h	
Mardi	9h-12h30	9h-12h30	Fermé	Fermé	9h-12h30	9h-12h30
	13h30-17h				13h30-17h	
Mercredi	9h-12h30	9h-12h30	Fermé	9h-12h30	9h-12h30	Fermé
	13h30-17h				13h30-17h	
Jeudi	9h-12h30	Fermé	Fermé	13h30-17h	9h-12h30	Fermé
	13h30-17h				13h30-17h	
Vendredi	9h-12h30	9h-12h30	Fermé	Fermé	9h-12h30	Fermé
	13h30-17h				13h30-17h	
Samedi	9h-12h30	9h-12h30	Fermé	9h-12h30	9h-12h30	Fermé
	13h30-17h				13h30-17h	
Dimanche	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé

En déchetterie
Encombrants, déchets dangereux (peinture, huile de vidange...), ferraille, bois, cartons ...

Au point de vente
Piles, Ampoules
Cartouches d'encre
Déchets électriques et électroniques (reprise d'un article pour un achat)

Eté A compter du 02/05/2022	Déchetteries				Plateformes de déchets verts	
	Muzillac	Nivillac	Le Guerno	Péaule	PFDV Muzillac	PFDV Damgan
Lundi	9h-12h30	Fermé	Fermé	Fermé	9h-12h30	Fermé
	13h30-18h				13h30-18h	
Mardi	9h-12h30	8h-12h30	Fermé	Fermé	9h-12h30	9h-12h30
	13h30-18h				13h30-17h	
Mercredi	9h-12h30	8h-12h30	Fermé	9h-12h30	9h-12h30	Fermé
	13h30-18h				13h30-17h	
Jeudi	9h-12h30	Fermé	Fermé	13h30-18h	9h-12h30	Fermé
	13h30-18h				13h30-18h	
Vendredi	9h-12h30	8h-12h30	Fermé	Fermé	9h-12h30	9h-12h30
	13h30-18h				13h30-17h	
Samedi	9h-12h30	8h-12h30	Fermé	9h-12h30	9h-12h30	9h-12h30
	13h30-18h				13h30-17h	
Dimanche	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé

En pharmacie
Médicaments (pommade, sirop...)
périmés ou non terminés

Borne LE RELAIS
Textiles linges et chaussures

STOP PUB Pour diminuer le volume de papier pensez aux autocollants STOP PUB disponibles en Mairie et à la Communauté de Communes

RÉDUCTIONS VITE NOS DÉCHETS, ÇA DÉBORDE.

GUIDE DU TRI

Un doute ?

Consultez l'application guide de tri CITEO
www.consignedetri.fr

Emballages

Bouteilles et flacons en plastique



Emballages métalliques



Cartonnettes et briques alimentaires



Bien vider les emballages et ne pas les imbriquer

Compostez vos déchets biodégradables !



Retirez gratuitement votre composteur

Papiers

Journaux, Magazines, Prospectus, Annuaires, Catalogues, Enveloppes, Feuilles, Courriers, Lettres, Livres, Cahiers

Verres

Bouteilles, Bocal

Ne pas mettre : les bouchons et couvercles, la vaisselle

Ordures ménagères

Pots et barquettes en plastique, Polystyrène, Blistère, Couche, Sacs et films plastiques, Sachets alimentaires, Tubes Recharges, Vaisselle jetable

ARC SUD BRETAGNE SUR LES RÉSEAUX

La communauté de communes diversifie sa communication

La Communauté de Communes a créé sa page Facebook et son site Internet va bientôt faire peau neuve ! Le rôle des collectivités et par conséquent celui d'Arc Sud Bretagne est d'animer la vie du territoire et de le valoriser. Depuis plusieurs années, la

dématérialisation et l'accès aux données prend de plus en plus de place. Un citoyen peut, grâce à Internet et les réseaux sociaux, s'informer en temps réel sur les sujets qui le concernent en tant qu'habitant et usager des services publics.

Ces médias sociaux permettent de se rapprocher du citoyen en utilisant un discours plus accessible, pratique et moins institutionnel. C'est pourquoi Arc Sud Bretagne possède désormais sa page Facebook afin de publier ses informations plus rapidement

et toucher une plus large cible. Les élus ont également décidé de relancer le site Internet communautaire, qui sera dévoilé très prochainement.

<https://www.facebook.com/Communaut%C3%A9-de-Communes-Arc-Sud-Bretagne-105190232021832>



LE NOUVEAU BÂTIMENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

L'avancée des travaux d'extension

Les travaux avancent au rythme prévu, l'ouverture devrait avoir lieu courant septembre.

A ce jour, 90 % du clos couvert est effectif (toiture et ouvertures posées), les cloisonnements intérieurs sont en cours, ainsi que tous les réseaux électriques, informatiques et plomberie. L'isolation extérieure de la totalité

du bâtiment est terminée.

En dépit de la crise sanitaire, les travaux ne souffrent d'aucun retard et permettent d'envisager une livraison du bâtiment au cours de l'été pour une ouverture courant septembre.

Le nom officiel du Bâtiment a été décidé : il s'appellera tout simplement « Arc Sud Bretagne ».



LABEL FRANCE SERVICES

Les services publics au plus près de chez vous !

Courant Avril 2022, Arc Sud Bretagne fournira de nouveaux services, sous le label France Services.

Les démarches ont été menées par les services communautaires pour que l'actuelle Maison des Services au Public soit labellisée France Services. L'objectif de cette labellisation est de proposer une offre élargie de services au public, au plus près des territoires que ce soit en matière de Santé, famille, retraite, droit,

logement, impôt, recherche d'emploi ou encore d'accompagnement au numérique. Dans un premier temps place du Vieux Couvent puis courant septembre au sein des nouveaux locaux, vous serez accueillis et accompagnés pour toutes vos démarches administratives du quotidien, au sein d'un guichet unique.

Les espaces France Services ont pour rôle de simplifier la relation des usagers aux services publics.



BIENTÔT UN NOUVEAU SITE INTERNET POUR ARC SUD BRETAGNE

Un nouveau site à la rentrée !

Le site de la Communauté de Communes commençait à dater, les élus d'Arc Sud Bretagne ont décidé de le refondre, dans l'objectif d'offrir aux usagers une information plus pratique, plus accessible et une navigation internet plus simple. L'actuel site internet d'Arc Sud Bretagne a vécu ! Réalisé en 2012, dans la foulée de la création d'Arc Sud Bretagne, il ne correspond plus aux critères et aux usages Web d'aujourd'hui. C'est pourquoi les élus ont décidé de le refondre entièrement, pour optimiser la navigation et la recherche d'informations pratiques.

L'objectif est bien de faciliter la diffusion et la transmission d'informations, et de permettre à l'usager de trouver tout de suite le renseignement dont il a besoin. C'est également l'occasion pour la Communauté de Communes de mieux communiquer sur l'ensemble de ses missions et de présenter l'ensemble des services proposées par Arc Sud Bretagne. L'adresse du site restera inchangée, la redirection vers le nouveau site sera automatique, pas besoin d'en changer l'adresse dans vos favoris !

Le nouveau site devrait être en ligne à la rentrée prochaine.

LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

Un projet social pour le territoire d'Arc Sud Bretagne

Les élus de la collectivité élaborent actuellement un nouveau projet social pour le territoire, dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG). Cette convention, signée pour une durée de 4 ans avec la Caisse des Affaires Familiales (CAF), remplacera l'actuel

Contrat Enfance Jeunesse (CEJ). La CTG est une convention de partenariat visant à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction de l'ensemble des habitants de territoire. De cet accord-cadre découlent des conventions d'objectifs et de

financement. Une étude est en cours afin d'élaborer des fiches actions pour l'ensemble du territoire. Dans le cadre du diagnostic du territoire préalable, les élus ont souhaité recueillir les besoins des usagers sur différents sujets, tels que l'accès aux droits, la parentalité, la petite enfance,

l'enfance ou encore la jeunesse. C'est pourquoi un questionnaire a été soumis à la population au 1er trimestre 2022, relayé sur le site de la Communauté de Communes et la page FB d'Arc Sud Bretagne. Les résultats de ce diagnostic sont en cours d'analyse.

RÉNOV' HABITAT BRETAGNE

Pour l'amélioration de votre habitat

Vous souhaitez faire des économies d'énergie et rénover ou améliorer votre logement ? Arc Sud Bretagne, en tant qu'espace France Rénov', accueille SOLIHA et l'ADIL (Agence départementale d'information sur le logement) pour conseiller les habitants en la matière.

Tout au long de l'année, vous pouvez bénéficier d'informations et de conseils personnalisés, neutres et gratuits.

Comment faire ?

M. Dupond a contacté le service France Rénov' le 24 novembre dernier par mail, pour un projet d'accession à la propriété. Il souhaite obtenir de l'aide pour le chiffrage de ses travaux en matière de rénovation afin de dimensionner son prêt immobilier auprès de la banque et connaître les aides financières qui viendront compléter son projet.

La conseillère en rénovation énergétique

de SOLIHA l'informe sur l'ensemble des dispositifs, les conditions pour mobiliser ces aides et le parcours du projet. Il prend également contact avec l'ADIL pour mieux comprendre les différentes étapes de l'acquisition et simuler sa capacité d'emprunt.

Etant éligible aux aides de l'ANAH, il peut bénéficier d'une évaluation énergétique et d'un accompagnement sur le montage du dossier de subvention. La visite a lieu 3 semaines plus tard, M. Dupond dispose déjà de l'ensemble de ses devis grâce aux conseils apportés lors de ses échanges réguliers avec l'Espace France Rénov'. Son dossier de subvention peut être déposé auprès de l'ANAH et de Ma prime Rénov'.

Vous souhaitez, vous aussi, bénéficier d'informations et de conseils personnalisés, venez rencontrer les conseillers lors de leur présence à Muzillac ou à La Roche-Bernard !

Comment contacter les conseillers ?

La conseillère en énergie de l'Espace France Rénov' :

- Par téléphone ou mail : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h - 02 55 59 05 99 - mbognet@solihha.fr

- Sur rendez-vous, de 9h à 12h, les 2èmes et 4èmes mardis du mois, Rue du Hinly à Muzillac

L'ADIL :

- Pour prendre rendez-vous : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00 - 02 97 47 02 30 - adil.56@wanadoo.fr

- La permanence téléphonique des conseillers-juristes : du lundi au vendredi de 13h30 à 18h00

- Sur rendez-vous, de 14h à 17h, le 2ème jeudi du mois à la Mairie de La Roche-Bernard et le 4ème jeudi du mois - Rue du Hinly à Muzillac



Rénov' Habitat
Bretagne



EMBALLAGES

Nouvelles consignes de tri dès le 1^{er} janvier 2023

L'extension des consignes de tri à tous les emballages arrive le 1^{er} janvier 2023 sur ARC SUD BRETAGNE.

A partir du 1^{er} janvier 2023, le geste de tri de l'utilisateur sera simplifié car tous les déchets d'emballages en plastique seront collectés. Plus de doute, tous les emballages se trient ! Quels emballages seront maintenant acceptés ? Pots de yaourts, pots de crème fraîche, barquettes en polystyrène, films entourant les magazines, sachets de surgelés, etc... seront acceptés. La communauté de communes a commencé à mettre en œuvre ce changement. Dès 2023, finis

les sacs jaunes, tous les foyers seront équipés d'un bac jaune en fin d'année et seront informés de ces nouvelles consignes. L'objectif est de valoriser plus de déchets et de diminuer les déchets d'ordures ménagères sur notre territoire. Attention, d'ici au 1^{er} janvier 2023, les consignes de tri actuelles des emballages plastiques restent inchangées (bouteilles et flacons uniquement).

CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI à partir du 1^{er} janvier 2023

DAMGAN LA ROCHE-BERNARD TOURISME

Une destination à vivre

Nos éditions touristiques disponibles gratuitement dans nos 3 bureaux.



Notre Magazine de destination

Il reprend les points forts de notre territoire décliné en plusieurs thèmes, des idées d'expériences à vivre, une rubrique « ce n'est que pour les enfants », un carnet d'adresses (hébergements, loisirs, restauration, commerces, marchés et infos pratiques) et la carte touristique.

Le Guide des Festivités

Agenda des animations de juillet à fin septembre, proposées sur notre territoire : Festivals, concerts, spectacles, sorties nature, visites patrimoine etc...

Profitez de notre service billetterie, super pratique et malin !

Évitez les files d'attente, réservez chez nous vos croisières, loisirs, sorties nature et autres parcs de loisirs. Profitez de tarifs préférentiels sur plusieurs billetteries. Exemple : Parc de Branféré 2 € d'économie sur un billet d'entrée.

Nous proposons également à la vente top guides randonnées et VTT

5 € le pack de 19 circuits.

0.50 € à l'unité

Un réflexe ! damgan-larochebernard-tourisme.com

(362 000 visiteurs en 2021) soit +



15,7%/2020

Agenda festif et culturel, circuits de randonnée, idées d'activités et d'expériences à vivre en famille, avec vos amis, le temps d'une journée, d'un week-end, d'une semaine, bonnes adresses gourmandes...

Fan du territoire



Découvrez la rubrique « Expériences » et le récit de nos expériences locales.

Vous aussi racontez-nous les vôtres et nous les publierons sur notre site !

Partagez vos photos et vidéos sur le compte Instagram de l'Office de Tourisme #visitbretagnesud

L'Office de Tourisme recherche des figurants !

Plusieurs reportages photos sont réalisés afin de promouvoir notre destination aux 4 saisons sur nos différents supports

(Editions, site web, réseaux sociaux...) et ceux de nos partenaires.

Couples, famille et amis

Plusieurs profils sont recherchés, des couples, des groupes d'amis, des familles. Vous avez envie de participer à la promotion de Damgan et de ses environs, de les faire découvrir comme vous les aimez, vous avez dans votre entourage des personnes susceptibles d'être intéressées ?

Venez nous rencontrer à l'Office de Tourisme !

Découvrir le patrimoine hors des sentiers battus

L'Office de Tourisme vous propose tout l'été de partir à la découverte de nos communes classées et autres trésors du patrimoine, au travers de visites insolites. Suivez notre guide, Cécile, seul, entre amis ou en famille et devenez acteur de votre visite.

Tarifs : Adulte : 5 €. Enfant de 8 à 16 ans : 3 €

Programme auprès de l'Office du Tourisme et sur www.tourisme-damgan-la-rochebernard-tourisme.com



Musée de la Vilaine maritime – vieux quartiers - La Roche-Bernard

Ouvert du 1er juillet au 18 septembre, tous les jours : 10h30 - 12h30 / 14h30 - 18h30

Dominant le vieux port, cet hôtel particulier des XVIe et XVIIe siècles présente le patrimoine maritime et fluvial. Nouveau parcours de visite.

Expositions thématiques à découvrir également tout l'été.

Visites guidées du Musée et des vieux quartiers

Les mardis et jeudis à 10h30 du 8 juillet au 30 août

Proposé par l'Office de Tourisme. Durée 1h30 - Tarifs : 5 € adulte - 3 € enfant de 8 à 16 ans. Sur réservation : Office de Tourisme : 02 97 41 11 32



MISSION LOCALE DU PAYS DE REDON ET DE VILAINE

L'accompagnement des 16-25 ans

La Mission locale du Pays de Redon et de Vilaine vous accompagne dans l'ensemble de vos démarches. Elle intervient dans des domaines aussi variés que la recherche d'emploi, l'accès à une formation, la découverte de métiers. Elle peut aussi vous apporter une aide dans vos démarches de santé, de logement, de déplacement. Vous pouvez aussi y trouver un soutien financier pour vos projets. C'est également un bon moyen de rencontrer d'autres jeunes comme vous au travers notamment des différentes actions qu'elle propose (culture, loisirs, sports) ainsi que celles de ses partenaires.



Chaque conseiller intervient sur un territoire et est disponible pour vous. Pour la commune de Marzan, Blandine ROUSSEL est en permanence à la Mairie de la Roche Bernard, et est joignable à la Mission locale au 02.99.72.19.50.

Contrat d'Engagement Jeune

Pourquoi ?
Pour accéder à un emploi durable et à l'autonomie.

C'est quoi ?
Des points réguliers avec un conseiller
Des activités dans la semaine
Des stages en entreprises...

Comment ça se passe ?
Parles-en à ton ou ta conseiller(e)

Pour qui ?
Tu as entre 16 et 25 ans
Ou moins de 30 ans si tu es en situation de handicap
Ni en emploi durable, ni en formation

Combien ?
Jusqu'à 500€ / mois

Et où ?
Dans ta Mission Locale !

#Jeune1solution

Le Contrat d'engagement c'est dans ta Mission Locale

Le Réseau des Missions Locales



Le Contrat d'Engagement Jeune

Depuis le 1er Mars 2022, le Contrat d'Engagement Jeune est mis en place par la Mission locale.

Le CEJ est un parcours entièrement personnalisé qui peut durer de 6 à 12 mois en fonction du profil du jeune et qui a pour objectif de l'aider à trouver un emploi et à gagner en autonomie. En bref, le Contrat d'Engagement Jeune s'appuie sur les réussites de la Garantie Jeunes !

Quand les jeunes rentrent en Contrat d'Engagement Jeune, ils bénéficient de :

- Un accompagnement avec un conseiller dédié qui suit chaque jeune tout au long de son parcours.
- Un programme composé de différents types d'activités à raison de 15 à 20 heures par semaine.
- Une allocation pouvant aller jusqu'à 500 euros par mois si les jeunes en ont besoin pour pouvoir suivre leur programme dans de bonnes conditions.



Projet CONTACT

Le projet CONTACT continu et est prolongé jusqu'en 2023. A travers celui-ci, il s'agit d'aller vers les jeunes de 16 à 29 ans qui ne connaissent pas encore l'offre de services de la Mission locale ou qui n'osent pas venir vers nos services. Ainsi, notre

équipe dédiée se déplace sur l'ensemble des communes pour rencontrer les jeunes et les partenaires. Elle peut aussi intervenir à la demande.

La Santé à la Mission locale

L'offre de santé bien-être a été développée ces derniers mois : soutien psychologique, ateliers méditation, ateliers sophrologie, sports, permanence d'une médecin généraliste, permanence d'une Consultation Jeune Consommateur (CJC).

Un ambassadeur santé peut accompagner physiquement les jeunes dans les démarches de prévention et d'accès au soin.

Aides financières possibles pour la prise en charge de frais santé ou mobilité non remboursés.

La Maison des adolescents de Loire-Atlantique assure une permanence le mardi pour les jeunes de 11 à 21 ans qui ont besoin d'échanger sur le stress, les relations familiales, la scolarité...

Nous sommes au service de



L'ensemble des jeunes du territoire

N'hésitez pas à parler de la Mission locale autour de vous... et suivez-nous sur les réseaux : Facebook, LinkedIn, Instagram, Twitter et YouTube.

Pas encore inscrit(e) ? Pour bénéficier de nos services, c'est simple : appelez-nous au 02.99.72.19.50 ou inscrivez-vous sur notre site www.ml-redon.com

MISSION LOCALE du Pays de Redon et de Vilaine

HORAIRE D'OUVERTURE : 3 Rue Charles Sillard - CS 60287 - 35602 REDON CEDEX Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30. Tél : 02 99 72 19 50 - Site : www.ml-redon.com et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

AMPER

Services à domicile sur le territoire

AMPER, services à domicile contribue toujours plus à l'amélioration de la qualité de ses interventions sur votre territoire !

Depuis plus de 25 ans, l'association AMPER œuvre sur le Morbihan afin de dispenser des services à domicile de très grande qualité. Attentive aux innovations sociales, AMPER a depuis longtemps contribué à l'amélioration des conditions de travail de ses salariés. En voici quelques exemples :

Afin de vous garantir des prestations de qualité constante, un soin particulier est accordé à l'accueil, la formation et l'accompagnement des nouveaux salariés intégrant la structure. Un tout nouveau dispositif de tutorat vient d'être mis en place. Il vous garantit des interventions de qualité constante et vous permet d'être sereins tout au long de l'année.

Dans la dynamique de la réforme d'octobre 2021 portant sur la Convention Collective des métiers du service à la personne, AMPER a revalorisé la rémunération de ses intervenants. Cela a rendu plus attractifs les métiers de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile en les adaptant à l'évolution de vos besoins.

Récemment, grâce au soutien du Conseil Départemental, AMPER a mis à disposition de ses équipes 120 véhicules de service hybrides. Il est probable que vous voyiez les véhicules AMPER sillonner votre commune. Comptant actuellement 350 intervenants à domicile, le but est de pouvoir encore



étendre cet avantage.

Les efforts d'AMPER ne s'arrêtent pas là. Actuellement, les nouveaux conducteurs qui se rendent chez vous sont formés à l'écoconduite. Cette formation personnalisée permet d'apprendre les bons gestes pour réduire l'impact environnemental de leurs déplacements à votre domicile (diminution de la consommation de carburant et des consommables), tout en augmentant leur sécurité sur les trajets.

Enfin, AMPER a déployé son baromètre social auprès des intervenants à domicile. En affichant 80% de taux de satisfaction concernant l'environnement de travail, ce résultat montre que l'association reste à l'écoute des demandes de ses salariés sur

des sujets comme la Formation ou sur les besoins de temps d'échanges entre collègues par le biais de réunions d'équipes.

Le maintien à domicile ne s'improvise pas : durant ces 25 années, AMPER s'est adapté à l'évolution socio-démographique de votre territoire, et cela pour votre confort et votre sérénité ainsi que ceux de votre entourage. Grâce aux multiples partenariats avec les professionnels de santé et médico-sociaux, nous portons un soin particulier à l'amélioration constante du service que nous vous devons.

Vous souhaitez en savoir plus sur l'ensemble des services qu'AMPER propose sur votre commune ? Appelez le 02 97 46 51 97

Vilaine en Fête : prochaine édition du 6 au 12 mai 2024

Après 4 ans d'absence, Vilaine en Fête 2022 qui a débuté le 23 mai pour finir le 29 mai, a rencontré un vif succès dépassant toutes nos espérances. Plus de 100 vieux gréements, de petite comme de grande taille, ont navigué sur la Vilaine, tout au long de la semaine avec des temps forts aux différentes escales dans les ports de Camoël, Tréhiguier, Arzal, Folloux, Redon et La Roche-Bernard. *Le Pacifique*, chaland emblématique de Redon, âgé de plus de 90 ans, avec toute son histoire et sa navigation fluviale est venu stationner dès le samedi, dans le vieux Port de La Roche-Bernard. Afin de rendre plus agréable cette semaine, de nombreux groupes musicaux ont agrémenté les journées et soirées dans chaque port accueillant Vilaine en



Fête. Deux magnifiques feux d'artifice ont été tirés sur la Vilaine, l'un à Folloux et l'autre à La

Roche pour clôturer cette magnifique fête. Prochaine édition du 6 au 12 mai 2024.

CONSEIL DES JEUNES

Une équipe pleine d'idées et motivée



Les élus du Conseil des jeunes se réunissent environ une fois par trimestre le samedi matin avec les élus adultes. L'équipe ne manque pas d'idées et de motivation depuis son élection le 2 octobre 2021. Les actions qu'ils ont réalisées depuis le début de leur mandat : participation active au marché de Noël organisé par le Club de l'Amitié et Marz'en Rando le 5 décembre 2021 - Pour certains, participation à la collecte de la Banque Alimentaire avec les membres du CCAS le 27 novembre 2021 – Présence à la cérémonie de l'arbre

des naissances 2021 le 26 mars 2022 - Participation à la chasse au trésor organisée par l'amicale laïque des parents d'élèves de l'école du Pigeon Vert le 3 avril 2022– Présence de quelques jeunes à la cérémonie du 8 mai - Eline et Léna ont assisté au dépouillement du 2ème tour des élections législatives le 19 juin. Une réunion s'est tenue sous la présidence d'Eric Lippens, adjoint à l'enfance jeunesse, le samedi 18 juin. Divers projets ont été proposés pour la rentrée de septembre : Une visite de l'entreprise Quali-cité de Péaule

est prévue au mois de juillet. Cette entreprise a fabriqué et installé la structure du City Stade installé près du terrain de foot d'entraînement. Une journée citoyenne avec pique-nique pour nettoyer des sites de Marzan sera organisée avec les élus du Conseil Municipal et des membres des associations marzannaises. Projet de vente de gâteaux au profit de la Ligue contre le cancer. Réflexion sur une manifestation de sensibilisation contre la pollution. Félicitations à ces jeunes pour leur engagement et leur détermination.



LES COMPTES RENDUS EN LIGNE

L'ensemble des comptes rendus des conseils municipaux dans leur intégralité sont à retrouver en lecture en ligne sur le site web de la mairie de Marzan : www.marzan.fr

ALSH

Accueil de loisirs de l'été 2022



Les Accueils de Loisirs de Marzan pour juillet et Péaule pour août accueilleront vos enfants, pour l'été 2022, du 6 juillet au 31 Août inclus comme suit :

Du 6 au 30 Juillet 2022, accueil des enfants à l'A.L.S.H de Marzan

Du 1er au 12 Août 2022, accueil des enfants à l'A.L.S.H de Péaule, dans le cadre de la mutualisation. Du 16 au 31 Août 2022, accueil des enfants à l'A.L.S.H de Marzan, dans le cadre de la mutualisation. L'ALSH de Marzan sera ouvert pendant les vacances de Juillet (accueil de votre enfant sur Marzan) du 6 au 30 Juillet 2022.

Du 1er au 31 Août 2022, l'accueil organisé par le SAJ de Péaule (accueil de votre enfant à Péaule du 1er au 12 Août et accueil de votre enfant à Marzan du 16 au 31 Août 2022). Un planning d'activités est réalisé en fonction de l'âge de l'enfant : 3-5 ans / 6-7 ans et 8-13 ans.

Pendant le mois de Juillet, nous proposons différentes activités ludiques, sportives et des sorties sur le thème « L'Aventure et la découverte de la culture bretonne ».

Les inscriptions pour cet été sont possibles à la journée ou à la demi-journée avec ou sans repas pour les enfants habitant sur Marzan, Arzal et Le Guerno et ceux des autres communes.

Sur ces vacances, nous proposons : le Vendredi 8 Juillet, pour tous les enfants, une sortie à la piscine de Surzur pour la journée. Le jeudi 12 Juillet, pour tous les enfants, une

sortie à l'aquarium du Croisic à la journée. Le mardi 19 Juillet au matin, pour tous les enfants, un spectacle « Ramdam dans la nature » avec la compagnie Les Embobineuses.

Le jeudi 21 juillet, pour tous les enfants, une sortie à la journée au parc de Branféré

Le mardi 26 juillet, pour tous les enfants, un atelier zumba avec Amalia (le matin pour les 3/5 ans et l'après-midi pour les 6/13 ans)

Le vendredi 29 Juillet, pour tous les enfants, une visite au Parc de Brocéliande (activité petit train pour les 3/5 ans et « Les chevaliers de la table ronde » pour les 6/13 ans.

Le mois d'Août, l'équipe de Péaule propose différentes activités ludiques, sportives et des sorties sur le thème « L'IMAGINAIRE ». À travers différents dessins animés (Tarzan, L'île au trésor, ... pour les 8 ans et plus et avec Mickey et Minnie pour

les 3/7 ans), les enfants pourront découvrir de nouvelles activités sportives, culturelles et manuelles en se laissant transporter par leur imagination.

Des sorties et grands jeux seront proposés aux enfants tout au long du mois d'Août.

Si vous souhaitez prendre connaissance des plannings d'activités, vous pouvez le trouver sur le site de la commune : marzan.fr service « vie quotidienne » - « ALSH ».

Rentrée septembre 2022-2023 pour l'ALSH de Marzan

Pour l'année 2022-2023, l'A.L.S.H de Marzan sera ouvert tous les mercredis hors vacances scolaires, à la journée ou à la demi-journée avec ou sans repas pour les enfants habitant sur Marzan, Arzal et Le Guerno. L'A.L.S.H se déroulera sur Marzan avec une restauration possible à la salle polyvalente de Marzan. Les horaires d'accueil restent inchangés (de 9h-11h50 le matin et de 13h30 à 17h30 l'après-midi) et l'A.L.S.H accueillera les enfants entre 7h15 et 18h45 (horaires d'ouverture de l'ALSH avec le service garderie payant au quart d'heure). Afin de pouvoir organiser au mieux le service des mercredis de Septembre, nous demandons aux familles d'inscrire leur(s) enfant(s) à partir du 25 Juin 2022. Pour toutes questions, informations complémentaires ou inscription, vous pouvez joindre la directrice de l'ALSH – Anne-Sophie AYRAULT – au 02.23.10.29.10 ou alsh@marzan.fr >>>



SIVU DE LA ROCHE-BERNARD

La petite enfance sur le territoire

Plusieurs services Petite Enfance existent sur le secteur, pour les enfants de 0 à 4 ans, afin de répondre aux besoins des familles.

Les assistantes maternelles

Elles sont 73 en activité sur l'ensemble des communes du SIVU (Camoël, Férel, La Roche Bernard, Marzan, Nivillac, Pénestin et Saint Dolay).

Les communes du SIVU comme de nombreuses communes du département, sont confrontées à un manque d'assistantes maternelles sur leur territoire.

« En 5 ans, il y a 50 assistantes maternelles de moins sur le territoire » précise Tiphaine Douyère, responsable du RPE. Une tendance qui risque probablement de s'amplifier dans les années à venir, en raison de plusieurs départs à la retraite, changements de projets professionnels etc...

Pour tout renseignement sur le métier d'assistante maternelle, la formation, les aides possibles à l'installation, la création de MAM, vous pouvez contacter :

Le Relais Petite Enfance : 02.99.90.78.56 / ramlrb@orange.fr

Le relais petite enfance accompagne les assistants maternelles et les parents

Situé à la maison de l'enfance de Nivillac, Le RPE est un service de proximité. Il propose des informations sur le métier et la formation d'assistante maternelle, des ateliers d'éveil, conférence et temps d'échanges entre professionnels.

Le RPE renseigne sur les modes de garde existant sur le territoire et accompagne les parents dans leur recherche. Le relais

donne une information d'ordre général sur les droits et obligations de chacune des parties (employeur et employé).

Stéphanie GERAUD directrice du multi accueil de Nivillac précise :

« Pour les contrats réguliers, après inscription sur liste d'attente selon des critères objectifs validés par la CAF , une commission constituée d'élus de chaque commune du SIVU et des responsables de services se réunit une fois par an pour attribuer les places disponibles. Pour les accueils occasionnels les inscriptions sont possibles toute l'année ».

Geneviève GARAUD, directrice du multi accueil de Férel ajoute : « sur l'année 2021, la structure de Férel qui a une capacité d'accueil de 18 places a accueilli 79 familles et 88 enfants différents. Et pour Nivillac qui a un agrément à 22 places, c'est 83 familles et 98 enfants ».

Les multi-accueils

Une équipe de professionnels de la petite enfance accueille les enfants de 2 mois et demi à 4 ans, habitant sur le territoire du SIVU de La Roche Bernard, du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

Le multi accueil Le P'tit Bois Dormant à Férel

Le multi accueil Les P'tits Mousses à Nivillac

Accueil occasionnel ou régulier.

Multi accueil de Férel

02 99 90 57 33 / multiaccueilferel@orange.fr

Multi accueil de Nivillac :

02 99 90 73 14 / multiaccueilnivillac@orange.fr



Pour les parents

Les services Petite enfance organisent des temps forts à destination des parents : Semaine Petite Enfance, Ateliers Parents Enfants, conférences afin de répondre au mieux à leurs préoccupations. Le lieu d'accueil enfants Parents « A petits pas »

Destiné aux enfants de 0 à 4 ans, accompagnés d'un parent ou pour les futurs parents, le LAEP est un lieu qui permet aux parents et aux enfants de se rencontrer, d'échanger leurs expériences dans un espace de jeux dédié aux jeunes enfants. C'est également un premier lieu de socialisation et de découverte.

Tous les lundis de 9h à 11h30 à la Maison de l'enfance de Nivillac,

En accès libre et gratuit, les familles peuvent arriver et repartir à l'heure qu'elles souhaitent et venir au rythme qu'elles veulent, il n'y a pas d'inscription préalable nécessaire.



ÉCOLE LE PIGEON VERT

Retour sur les temps forts

Nous partageons avec vous quelques temps forts vécus par les élèves du Pigeon Vert.

Lundi 23 mai, Visite de Sophie Adriansen racontée par les élèves de moyenne et grande section

« Aujourd'hui, Sophie Adriansen est venue dans notre classe (MS/GS). Son métier, c'est d'écrire des livres, elle est autrice, auteur.e, écrivaine. Elle a écrit, par exemple, La vache de la brique de lait, Où est le renne au nez rouge. Nous avons inventé trois histoires de P'tit bonhomme qui voulait se baigner.

Nous travaillons sur les histoires de P'tit bonhomme de Pierre DELYE depuis plusieurs semaines (Le p'tit bonhomme des bois, La grosse faim de P'tit bonhomme).

Dans les trois histoires que nous avons inventées, P'tit bonhomme veut aller se baigner mais il rencontre des animaux sauvages qui l'empêchent d'y aller. A chaque fois, il arrive tout de même à mettre les pieds dans l'eau ! »

19 mai 2022, sortie à la boulangerie Le four à bois au Guerno avec Thierry Bloyet

« Nous avons visité la boulangerie Le four à bois du Guerno. Thierry Bloyet nous a fait découvrir son univers de boulanger.

Les élèves vous racontent : Cette machine sert à faire la pâte du pain. C'est le pétrin. Il faut de la farine, de l'eau, de la levure et du sel. Nous avons fermé le couvercle de la diviseuse. La diviseuse a coupé la pâte en pâtons.

Le boulanger met un pâton dans la façonneuse. Le pâton sort agrandi pour faire une baguette.

Le boulanger fait du feu en bas du four avec du bois. Le boulanger fait des traits sur la pâte avant de mettre la pâte au four. »

Janvier, la classe des CP/CE1 et CE1/CE2

Au mois de janvier, la classe des CP/CE1 ainsi que celle des CE1/CE2 ont pu s'initier aux jeux de raquettes, accompagnées par Delphine Cheval, éducatrice sportive d'Arc Sud Bretagne. Au cours de ces 5 séances d'initiation, les élèves ont progressé dans la manipulation d'une raquette ; ils ont appris à faire un service avec un volant de badminton et se sont entraînés à se faire des passes. En parallèle de ces séances d'éducation sportive qui avaient lieu à la salle

omnisports de Marzan, les enfants ont profité de la médiathèque voisine pour consulter des livres et en emprunter, mais aussi pour utiliser les ordinateurs. Ces mardis après-midis sont toujours très appréciés par nos élèves !

Lundi 16 mai, CP-CE1-CE2

« Lundi 16 mai, l'équipe de L'école de la nature de Branféré est venue nous expliquer ce que deviennent les différents déchets.

Nous avons participé à un relais : il fallait emmener les déchets le plus rapidement possible dans la « bonne » poubelle.

Ensuite, nous avons constitué des équipes pour remettre dans l'ordre l'histoire du déchet choisi du magasin jusqu'à sa transformation ou non. (un papier de bonbon, une bouteille en verre, une brique de jus d'orange, un journal, une bouteille et un petit pot en plastique, des épluchures de pommes).

Pour finir, nous avons compris qu'il est possible de limiter nos déchets lors d'un goûter, par exemple.

Nous avons testé nos connaissances avec un quiz. »

11-12-13 mai, voyage scolaire dans le Val de Loire

Les élèves de CE2-CM1-CM2 ont participé à un voyage scolaire dans le Val de Loire. Au programme : visite des châteaux d'Azay le Rideau et Chambord, découverte d'une champignonnière, balade dans le magnifique jardin du château de Villandry... Tout cela sous un soleil magnifique. L'occasion également pour les élèves de découvrir la vie en collectivité et de partager de bons moments.

Inscriptions pour la rentrée 2022

Pour toute inscription pour la rentrée prochaine, n'hésitez pas à contacter l'école au 02 97 42 94 79 ou par mail à l'adresse suivante suivante : ec.0560600y@ac-rennes.fr

Les parents devront se présenter à l'école pour l'inscription munis du livret de famille et du carnet de santé avec les vaccins à jour.

L'école a également un blog: <http://pigeonvertma.toutemonecole.fr>. N'hésitez pas à le consulter !

Nous vous donnons rendez-vous à la rentrée prochaine et vous souhaitons d'excellentes vacances!

L'équipe enseignante





ÉCOLE SAINT-GILDAS

Une année sous le signe du voyage

Une nouvelle année scolaire s'achève déjà à l'école Saint-Gildas ! Une année sous le signe de la renaissance et du voyage. La renaissance des diverses activités scolaires mises à l'arrêt avec la Covid et du voyage autour de notre thème d'année « Le Voyage : De Marzan à Tokyo ».

La renaissance des activités scolaires

Les différentes classes ont repris le chemin de la médiathèque, de la salle de sports, de la piscine, du cinéma, du forum pour le plus grand bonheur de tous. Ainsi...

Zoom sur la classe CE1

Les CE1 ont abordé le printemps avec la découverte d'un nouveau sport : le handball. Bien que certains élèves ont plus l'habitude de guider le ballon avec leurs pieds, tous sont devenus, au fil des 4 séances, des experts dans le maniement manuel de cette petite balle. Apprenant de nouvelles règles, ils ont dribblé, ont lancé, ont repoussé les adversaires et finalement marqué des buts. Cet entraînement a participé à renforcer notre esprit d'équipe. Un grand merci à Magdalène, animatrice sportive d'Arc-Sud – Bretagne, pour toutes ces activités de préparation et pour l'arbitrage des matchs.

Le Carnaval de l'école

Le 4 Mars, nous sommes entrés dans le Carême en fêtant mardi gras !

A cette occasion, les élèves se sont vêtus de leurs plus beaux déguisements. Ils ont ainsi paradé dans les rues marzannaises. Le carnaval a été très apprécié de tous les spectateurs venus nombreux les admirés.

Voyage pédagogique dans le Val de Loire

Quelle joie de découvrir le château de Chambord ! Après quelques heures de route, les CM1 et CM2 ont découvert un magnifique château de la Renaissance. Il ne faisait pas très chaud dans ce château. Mais quel régal pour les yeux !

L'après-midi, ils ont visité le château de Cheverny. Les élèves se sont prêtés au jeu

de la chasse au trésor, sur les traces de Tintin, dans les jardins de la propriété. Les récompenses étaient au rendez-vous !

Après une bonne nuit près du château de Blois, ils ont pris la route pour le zoo de Beauval : la serre tropicale, la serre australienne, la savane africaine, le vivarium, le bassin des otaries, la réserve des hippopotames, le dôme équatorial, la serre équatoriale, le funiculaire, la serre des gorilles et des laments... Nous ne sommes pas prêts d'oublier ce beau voyage scolaire.

Le Voyage : De Marzan à Tokyo

Dans le cadre du projet d'école autour des Jeux Olympiques, les élèves ont pu voyager à travers les continents.

Biathlon

En complément de toutes les activités sportives réalisées toute au long de l'année par les différentes classes (course d'orientation, matinée ou journée sportive, marche de solidarité, handball, parcours, tchoukball, poulball, ultimate, voile, natation), les élèves ont été initiés au Biathlon.

L'APEL, grâce à l'aide précieuse de Charline Colin, maman d'élève, a organisé un Biathlon le dimanche 1er mai, réunissant ainsi, petits et grands autour d'un objectif commun : partager un moment sportif et convivial en famille. Course et tirs à la carabine laser se sont enchaînés en relai tout l'après-midi,

après un entraînement à l'école. L'objectif fixé étant atteint, un nouveau rendez-vous est déjà programmé en 2023 !

Cartes postales d'ici et d'ailleurs

Les Jeux Olympiques permettent ainsi de découvrir différentes disciplines sportives mais aussi d'agrandir les connaissances géographiques.

C'est dans ce cadre que les CE2 ont continué leur projet cartes postales d'ici et d'ailleurs. Ils reçoivent régulièrement des cartes postales du coin, de France et du Monde.

Ils ont reçu 79 cartes postales depuis le début d'année et souhaitent atteindre les 100 cartes postales d'ici juillet. Vous, lecteurs, du

Marz' Annonces, n'hésitez pas à nous envoyer une jolie carte postale si vous voyagez prochainement à la journée, à la semaine ou voyageriez cet été afin de nous aider à mieux appréhender le joli monde dans lequel nous vivons et à mieux nous repérer dans l'Espace, sur nos cartes de géographie. Ils poursuivront ce projet l'an prochain... Merci par avance.

N'hésitez pas à envoyer vos cartes à : Ecole Saint Gildas -Classe CE2 - 3 rue de la gare 56130 Marzan

Sortie pédagogique à Tropical Parc

C'est en bus que les élèves de maternelles et CP sont partis faire un rapide Tour du monde à Tropical Parc à Saint-Jacut les Pins.

Les temples, les plantes, les oiseaux... ont transportés les enfants à travers les continents. Dépaysement assuré !

Inscriptions 2022-2023

La rentrée prochaine est déjà lancée. Anne-Laure Stevant, la directrice de l'école, se tient à la disposition des familles qui souhaitent inscrire leur enfant à la rentrée de septembre 2022. Les parents ayant des enfants nés en 2020 (de janvier à septembre 2020) ou nés en 2019 sont invités à prendre rendez-vous pour une inscription. Les inscriptions sont également possibles dans les autres niveaux de classe. Il est simplement nécessaire de prévoir le livret de famille et le carnet de santé de l'enfant.

Nous proposons une rencontre individuelle à chaque famille souhaitant inscrire son enfant. Celle-ci permet de présenter le projet d'établissement, les locaux, le fonctionnement de l'école, les diverses activités, le personnel éducatif et pédagogique et les associations.

Vous trouverez déjà des informations sur le blog de l'école : <http://ecolepriveestgimarzan.blogspot.com>

Vous pouvez contacter Anne-Laure Stevant par téléphone au 02 99 90 61 54 ou par mail à l'adresse suivante eco56.stgi.marzan@enseignement-catholique.bzh

Les 173 élèves de l'école, les 10 enseignants, les 4 personnels, les 22 membres des associations vous souhaitent un très bel été 2022 !



EN AVANT LES PETITS LOUPS !

Des moments de partage rares en 2021

Comme pour beaucoup d'associations, les dernières années ont été compliquées pour l'association En Avant Les P'tits Loups. Les enfants en situation de handicap sont en effet, très souvent, des enfants à la santé fragile. Ils se sont par conséquent retrouvés isolés. Les moments de partage qu'organise l'association habituellement ont été très rares et n'ont pu avoir lieu qu'en extérieur quand le temps le permettait. Les différentes manifestations qui nous permettent de récolter des dons ont été annulées (vente de billets de tombola et repas dansant). Cependant les besoins en matériels adaptés sont toujours présents. Les enfants grandissent, leurs pathologies évoluent, ils ont besoin de nouveaux équipements qui restent très onéreux.

En octobre 2021, l'association a réussi à organiser son repas dansant. Tout s'est parfaitement déroulé. Nous tenons à remercier les personnes qui étaient présentes à cette soirée et notamment les nombreux marzannais !

En 2022, l'association espère pouvoir organiser ces deux évènements. Les billets de tombola sont déjà en vente. Nous remercions d'ailleurs les commerçants de Marzan pour leur aide, via leurs encarts publicitaires. Le repas est prévu le 15 octobre à la salle polyvalente.

Suite à l'AG de février, le poste de secrétaire est vacant. A part le trésorier, l'ensemble des membres du conseil d'administration sont des parents touchés par le handicap de leur enfant. Il n'est pas toujours évident de gérer le handicap et/ ou la maladie et de s'investir dans une association. Nous rappelons à ce sujet qu'il n'est pas nécessaire d'être



concerné pour être membre du conseil d'administration et ainsi aider l'association dans le secrétariat, la trésorerie ou encore la communication, ... Tout bénévole est le bienvenu.

Nous tenons à remercier toutes les associations et les particuliers qui ont continué de nous aider durant cette période compliquée. Nous remercions particulièrement Benoît Vaugrenard, son fan club et toutes les associations qui ont permis d'organiser la randonnée en septembre dernier. Un grand merci à Marz'en Rando pour leur aide qui a permis aux enfants de participer aux randonnées en joëlette.

LE CERCLE MARZ'ARTS

Prêt à accueillir de nouveaux élèves

C'est avec succès que l'exposition « LES TOILES DE MARZAN » s'est déroulée du 29 avril au 1er mai à l'Espace Jean Le Bot après plus de 4 ans d'interruption. Avec de grands yeux illuminés, les amateurs ou non de peinture sont venus admirer les différentes toiles toutes techniques confondues (huile, pastel, aquarelle...) qu'ont bien voulu mettre en valeur les 16 exposants présents (8 invités extérieurs et 8 membres de l'association). Ce sont 237 visiteurs qui nous ont fait le plaisir de venir admirer cette exposition. Nous remercions les professeurs des écoles et leurs accompagnatrices de St Gildas qui ont proposé une visite guidée aux élèves de CM1 et CM2. Par la même occasion, le dimanche 1er mai, le troc plantes de printemps s'est tenu devant la médiathèque et a vu défiler les férus de plantes et jardinage.



Nous rappelons également que : toutes les personnes intéressées par la peinture, le collage ou autres techniques peuvent rejoindre les élèves de l'atelier de Marz'Arts qui se rencontrent tous les mercredis après-midi de 14 h à 18 h dans la salle du haut de la médiathèque. Tous les mois, à tour de rôle, sous l'égide de l'Association MARZ'ARTS, les adhérents exposent leurs différentes œuvres au TEMPS FORT où Sylvie a la gentillesse de nous mettre ses murs et vitrine à disposition. N'hésitez pas à venir jeter un coup d'œil !!! A vos agendas : les prochaines manifestations sont prévues les : 23/24/25 septembre, salles des Ajoncs pour son Salon d'Automne des Artistes (peintures, photographies, sculptures, poteries...) ; 25 septembre, jardin jouxtant les Salles des Ajoncs, Troc plantes d'automne ; 20 novembre, salle polyvalente, Fête des soupes au profit de La Ligue contre le cancer.

MARZ'YOGA

Venez (re) découvrir le yoga basé sur la respiration. cette pratique permet de lâcher les tensions physiques ou mentales et de favoriser le contrôle des émotions, du corps et de l'esprit. Un quart d'heure de relaxation finalise le cours ou chacun évolue selon ses possibilités du moment. Un cours découverte gratuit est proposé. une tenue décontractée est souhaitée. Un tapis est prêté. Les séances sont assurées le lundi de 14h30 à 15h45 salle bleue des ajoncs par Béatrice Guédon. Cotisation de 10 € par an pour l'adhésion à l'association et l'assurance. La rémunération de Béatrice est de 195€ pour l'année (payable en 3 chèques). Pour tout renseignement contacter ML Gerbaux au : 06 07 17 66 57 ; mlgerbaux@la poste.net

BAOC

10 ans, toujours vivant !

Il y a 10 ans, la ville de Marzan apprenait la naissance du Bad à l'Ouest Club (BAOC) au sein de sa ville. Petit club sans prétention au départ, il est aujourd'hui fréquenté par plus de 30 adhérents. La raison ? La recette est simple ! Une ambiance sportive et chaleureuse autour d'un filet et de camarades accros à l'effort. Raquette à la main, volants dans les airs, genoux pliés, sueur au front, sourires aux lèvres, éclats de rire, voici ce que vous vivrez en nous rejoignant ! Pour fêter les 10 ans et marquer le coup, nous nous retrouvons tous, anciens et nouveaux adhérents, le vendredi 9 septembre à partir de 19h autour d'un volant, d'un pot et de cacahuètes (ou chips, vous verrez bien...). Sinon, l'entraînement c'est tous les lundis à 19h et jeudis à 19h30 (vacances scolaires comprises) au gymnase de Marzan pour 2 heures



de sport et de rigolade. N'hésitez donc pas à venir vous inscrire dès le mois de septembre ! Et si vous n'êtes toujours pas convaincus, vous pouvez aussi venir essayer quelques séances à nos côtés dès la reprise, le 5 septembre 2022, et

vous inscrire après (inscription possible à partir de 14 ans). Dans tous les cas, le BAOC sera présent au forum de Marzan le 3 septembre 2022 pour répondre à toutes vos questions. BAOC, 10 ans, toujours vivant et pour longtemps !

BOXING CLUB

Le boxing club va entamer sa 28e saison

Le 24 juin 2022 a eu lieu l'assemblée générale de l'association, durant laquelle ont été élus le conseil d'administration et le bureau, avec toujours à sa présidence, Franck Morice. Le Boxing-club entamera sa 28^e saison le 14 septembre. Franck Morice a tenu à remercier Eric Demont : « Eric a été un des piliers du club durant toutes ces années, à l'origine de la création de l'association, en 1995. Il a été un des visages emblématiques avec diverses responsabilités et tout particulièrement celle d'entraîneur compétent et dévoué, qui n'a jamais hésité à revenir chaque fois que nécessitait des entraîneurs supplémentaires. La crise sanitaire ayant impacté notre club ces 3 dernières années, c'est avec beaucoup de regret que nous déplorons à nouveau son départ, que nous espérons temporaire. » Nous déplorons également le départ de notre trésorière, Alexandra Provost, qui a su brillamment et rigoureusement tenir ce rôle depuis septembre 2019, mais qui n'est plus en mesure de pouvoir autant s'investir pour l'association. « Ce fut 4 belles années où sa présence régulière et son implication ont boosté le bureau. C'est sans compter sa polyvalence tant pour gérer les ventes de textile auprès des adhérents, que sa participation en tant que bénévole lors de nos événements d'interclubs, que son aide pour l'encadrement lors des déplacements sportifs



de nos tireurs/euses ». Pour tout cela, Franck Morice a tenu à la remercier. Lors de cette assemblée générale, vendredi, Franck Morice a dressé le rapport moral et rappelé les temps forts de l'année écoulée. Un nouveau cours sur le thème du renforcement musculaire avec un tarif découverte de 60 euros a été mis en avant pour les non-pratiquants de la Savate Boxe Française. Il sera gratuit pour les boxeurs du club. Les lundis de 20h à 21h15 à la salle de gym, rue Croix Jacques 56130 Nivillac et les vendredis de 19h30 à 21h au complexe sportif, rue Clos des Métairies, Nivillac. Exercices à poids de corps. Pour la saison 2022/2023 les jours et horaires des entraînements de Savate Boxe Française ; Complexe sportif des Métairies à Nivillac, lundi de 20h à 21h30 cours adoles-

cents et adultes (à partir de 14 ans). Salle des sports de Marzan, mercredi de 18h30 à 19h45 cours enfants de 8 à 13 ans, mercredi de 20h à 21h30 cours adolescents et adultes (à partir de 14 ans). Pour participer à 2 cours d'essais gratuits, il suffit de venir en tenue de sport avec sa bouteille d'eau, sa motivation et son sourire, 10 mn avant le début des cours. Le dossier d'inscription sera téléchargeable sur notre site en août. Il vous faudra prévoir un RDV avec votre généraliste dès le début septembre pour un certificat médical. Le tout, a nous fournir à l'issue de votre 2^e essai. La team Marzan Boxing Club vous souhaite un agréable été. Site : marzanboxingclub.wixsite.com/marzanboxingclub Facebook : www.facebook.com/marzanboxingclub Mail : marzanboxingclub@gmail.com

MARZ'EN RANDO Le plaisir de la randonnée

Quel bonheur de retrouver pleinement l'activité de l'avant COVID ! MARZ'enRando peut à nouveau organiser des escapades où elle le souhaite et sans limitation du nombre de participants. 22 adhérents ont pu ainsi passer 3 jours à l'île de Ré au mois de mai et il y en aura autant en septembre pour gravir les monts d'Arrée. Une journée à l'île d'Arz le 23 mai a réuni 39 membres et notamment les adeptes de la rando douce car cette île du golfe ne comporte aucun dénivelé. Voilà de quoi se vider l'esprit, car si la rando peut parfois affoler un électro cardiogramme, c'est le contraire pour un électro encéphalogramme. MARZ'en Rando espère ainsi dépasser les 800 km parcourus cette année, chacun à son rythme, juste pour se maintenir en forme. L'association continue par ailleurs sa mission de balisage des sentiers commencée en 2021. Ses membres spécialement formés s'appliquent à entretenir les petits symboles qu'on voit partout dans les villages ou en pleine nature. Ces signes se veulent toujours discrets et suffisamment visibles pour guider les promeneurs. MARZ'en Rando a pour mission de baliser 400km de sentiers sur les communes de Béganne, Saint Vincent sur Oust, Ambon, Arzal, Muzillac, Noyal Muzillac et Théhilac pour le bénéfice de tous, qu'on soit promeneur du dimanche ou grand marcheur. L'ensemble des utilisateurs de sentiers en France représente 16 millions de per-



sonnes. La randonnée est à ce titre le loisir le plus pratiqué dans notre pays mais il est hélas mal représenté officiellement car on ne compte que 245 000 licenciés pour être reconnus à notre juste importance. Marz'en Rando dépend de la Fédération Française de Randonnée officiellement reconnue pour représenter ceux qui aiment les balades en plein air. Certains pensent que payer 35€ par an pour marcher avec une licence est superflu, mais sans les licenciés, la randonnée ne serait pas représentée auprès des autorités, les sentiers ne seraient pas balisés et marcher dans la légalité serait hasardeux. La meilleure façon d'être écouté est d'adhérer à une association reconnue d'utilité publique, sans forcément s'impliquer comme le font les baliseurs, mais simplement pour marcher de façon solidaire plutôt que solitaire. Alors, rejoignez-nous en consultant notre site <https://www.marz-en-rando.fr/>

AMICALE DES BOULISTES Le local inauguré

Le samedi 30 avril a eu lieu l'inauguration du local des boulistes avec les élus et les bénévoles. Ce local communal a été construit bénévolement par les membres et amis de l'amicale des boulistes. Après le mot de la présidente du club et du maire, un apéritif était offert sur le terrain par la municipalité. Un repas était ensuite offert par l'amicale des boulistes au restaurant de Péaule pour remercier les bénévoles. Prochains concours de boules les dimanches 10 juillet et 25 septembre. Avis aux amateurs de boules bretonnes...

CLUB DE L'AMITIÉ

Reprise des cours de gym

Le Club de l'amitié de Marzan a repris ses activités en septembre 2021 après plus d'une année d'arrêt suite au Covid 19. Tous les 1^{er} et 3^e mardis du mois, les adhérents se retrouvent à partir de 14h à la salle Verte des Ajoncs pour jouer aux cartes, aux jeux de sociétés, aux boules. Des cours de gymnastique douce ont lieu le mardi de 10h à 11h à la salle bleue des Ajoncs. Des sorties cinéma sont organisées régulièrement. A partir de septembre 2022, les cours de gym seront assurés par Charline Colin tous les mercredis de 8h30 à 9h30 à la salle Bleue des Ajoncs. Les cours débuteront le 7 septembre. Si vous souhaitez nous rejoindre et passer un bon moment, ce premier cours sera gratuit et sans engagement. Vous pouvez vous inscrire auprès de Martine Dussart, présidente du Club au 06 08 62 80 95. Possibilité d'assister à un cours de gym ou une réunion de jeux gratuits avant de vous inscrire.



JEUX TE DIS

Soirées jeux tous les jeudis

Des soirées placées sous le signe du jeu tous les jeudis soir ! C'est en respectant les recommandations officielles que les soirées de jeux divers (cartes, dés, de plateaux, stratégie ...) ont eu lieu dans la bonne humeur, point de compétition ! nous sommes une douzaine d'adhérents qui permet de faire plusieurs tables pour tester de nouveaux jeux ou en reprendre des anciens. nous recherchons des joueurs de bridge. Si vous souhaitez vous distraire dans une ambiance, venez nous rejoindre le 8 septembre. Nous serons heureux de vous accueillir à 20h30 salle verte des ajoncs. Il vous en coûtera que 8 € l'année. Bel été à tous. contact au n° 06 78 49 95 33



ÉVEIL

Cap sur la rentrée sportive des 4-11 ans

Tout d'abord, nous souhaitons remercier l'ensemble de nos adhérentes et adhérents pour leurs énergies et leurs dynamismes. Cela nous motive à persévérer et innover pour les prochaines saisons.

Le nouveau bureau de l'Eveil de l'Enfant Multisports Marzan se compose comme suit. Ludovic PERRIN en qualité de président, Gwenäelle PLOTIN LE DANTEC en qualité de vice-présidente, Sandrine GEORGET en qualité de secrétaire et Anne BROCHU en qualité de trésorière. Dépendamment d'une fin d'année 2021 et d'une reprise 2022 marquée par la crise Covid, l'association Eveil de l'Enfant - Multisports MARZAN aura maintenant les sessions hebdomadaires, aura mis en oeuvre les stages pendant les vacances scolaires de la Toussaint et de la Pentecôte ouverts aux licenciés et non-licenciés de 4 à 11 ans et reconduits la prochaine saison. Enfin, et pour une première, organisé la randonnée

«circuit des moulins» pour les groupes Eveil 1 & 2 en compagnie des parents. Durant cette saison, les enfants auront pratiqué plus d'une douzaine d'activités distinctes notamment le vélo, le badminton, le tchouk ball, le kin ball, le tire à l'arc, etc. toutes adaptées aux règles d'hygiène et à l'âge des enfants. Toutes nos séances sont encadrées par Philippe BABIN, professeur diplômé d'état.

Comme chaque année l'association organise une vente de gâteaux «bijou». Pour les gourmands adhérents ou non et qui souhaiteraient commander, n'hésitez pas à prendre contact par mail avec nous pour être informés des prochaines ventes.

Les séances MULTISPORTS se tiennent le lundi de 17h à 18h et le mercredi de 10h30 à 11h30. Les séances EVEILS se tiennent le samedi matin de 10h à 10h45 (3 à 4 ans) et de 11h à 12h (5 ans).

L'association prépare la nouvelle saison qui



débutera en Octobre 2022. Pour celle-ci, les dossiers d'inscription 2022/23 seront disponibles à compter du 18 Juin sur demande et par mail : eveildelenfant.multisports@gmail.com. N'hésitez pas à suivre notre actualité via le facebook : [eveilmultisportsmarzan](https://www.facebook.com/eveilmultisportsmarzan)

BREIZH SUD FOOTBALL DE TABLE

Une 1^{re} et deux 3^e places aux championnats de France

Rendez-vous à la salle des Ajoncs. Nous vous accueillerons avec plaisir aux entraînements qui ont lieu tous les mardis de 19 h à 23 h à la salle des ajoncs (salle rouge). Pour vous faire découvrir la pratique de notre sport, nous disposons de 6 baby-foot 4 Bonzini, 1 Leonart, 1 Roberto Sport. L'activité du baby-foot s'adresse aussi bien à ceux qui veulent pratiquer ce sport en amateur, pour le plaisir, qu'à ceux qui veulent aller plus loin et désirent pratiquer la compétition.

En mars, le club de Marzan s'est illustré pendant les Championnats de France individuels de Segré (49). Un titre de Championne de France dans la catégorie simple U13 pour Victoria Edwards. La 3^{ème} place dans la catégorie double U16 pour Victoria et Chloé Edwards. La 3^{ème} place dans la catégorie double masculin pour Emmanuel Sichére et Farid Lounas. Une permanence pour l'inscription ou la réinscription des licences pour la saison 2022 /2023 aura lieu le mardi 06 septembre à la salle des Ajoncs de Marzan à partir de 19h30. Contact : Emmanuel Sichére 06 15 85 67 99 / Jean-Michel Gervot 06 04 43 72 64.

Au plaisir de vous accueillir.

GARDE DU PONT MARZAN FOOTBALL

Bientôt la reprise pour les joueurs



La saison s'achève, nos licenciés ont enfin pu pratiquer leur sport en toute tranquillité et retrouver le plaisir de jouer, de s'entraîner avec les copains. Les licences sont à renouveler sur Internet, si vous souhaitez vous inscrire et avez besoin d'informations contactez-nous, des permanences auront lieu le samedi 9 juillet de 13h à 15h et le samedi 23 juillet de 10h30 à 12h. Vous aimez le foot et la vie associative n'hésitez plus, chacun pourra trouver sa place, en effet nous serons heureux de vous accueillir comme dirigeant, arbitre, joueur où tout simplement comme bénévole lors de nos différentes manifestations. La prochaine se déroulant lors de la journée du 9 juillet à Marzan pour le repas et la soirée du feu d'artifice, venez nous rencontrer si vous le souhaitez. La reprise des entraînements senior se fera début août et celle de l'école de football début septembre. Les jeunes associés au groupement démarreront quant à eux à partir de la mi-août suivant les catégories.

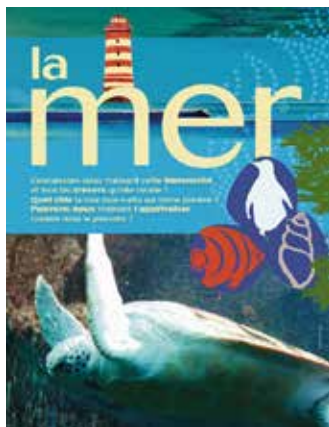
Sportivement, le bureau de la GP Marzan
Contact : Hervy Anthony 06 61 57 25 84. gpmarzanfoot@gmail.com



**DU VENDREDI 8 JUILLET AU
SAMEDI 17 SEPTEMBRE**

Exposition Costumes d'antan

Prêt de l'Association des amis du musée de la Vilaine maritime.



**DU MARDI 27 SEPTEMBRE
AU SAMEDI 22 OCTOBRE**

Exposition La mer

Autrefois elle était une limite à l'expansion humaine, aujourd'hui nous nous sommes familiarisés avec elle. Elle fait partie de la vie de chacun : en vacances, en voyage, lors d'activités sportives ou encore par l'intermédiaire de quantités de produits que nous consommons. Mais connaissons-nous vraiment cette immensité et tous les trésors qu'elle recèle ? Prêt de la Médiathèque départementale du Morbihan.

JUILLET

AOÛT

SEPTEMBRE



**MARDI 13 SEPTEMBRE,
11 OCTOBRE, 8 NOVEMBRE
DE 10H00 À 11H00**

Éveil au livre

Activités autour du livre pour les enfants de moins de 3 ans. Entrée libre et gratuite.

**SAMEDI 24 SEPTEMBRE,
29 OCTOBRE, 26
NOVEMBRE 10H00-11H45**

Atelier jeux

Découvrir des jeux (cartes, plateaux, coopératifs, etc.), passer un bon moment et mieux comprendre les règles des jeux que vous pouvez emprunter. À partir de 4 ans.



**VENDREDI 14 OCTOBRE À
20H00**

Laver les ombres

Lecture dansée par la Compagnie La Voix est LiVre autour du roman de Jeanne Benameur Laver les ombres. Dans la quête de la beauté et la perfection du geste, Léa danse pour contraindre son corps qui se refuse au plaisir. Par une nuit d'orage en bord de mer, sa mère et elle se retrouvent pour laver les ombres. À partir de 16 ans. Entrée libre et gratuite.



MODE D'EMPLOI

« L'accès à la Médiathèque, la consultation sur place des catalogues et des documents sont libres et ouverts à tous aux heures d'ouverture au public. » (Art. 2 du règlement intérieur)

Nous sommes heureux de vous accueillir le mardi 16h00-18h00, mercredi 10h00-12h00 / 14h00-18h00, vendredi : 16h00-18h30, samedi : 9h30-12h00.

Abonnement individuel : Jeune (jusqu'à 18 ans) : gratuit - Adulte : 12 € / an - Assistante maternelle : 3 € / an

Mensuel : 3 €. Vous pouvez emprunter 10 documents pour 3 semaines.

Prêt d'été : 20 documents pour 4 semaines. Accès WIFI, ordinateurs et imprimante. Suivi de vos prêts et réservations à partir de votre compte sur notre catalogue en ligne.

OFFRE SUR PLACE

Plus de 7600 livres, 680 CD, 830 DVD, 330 jeux et 12 abonnements magazine.



Expositions, ateliers... Le calendrier des animations est en construction : pour ne rien manquer, surveillez l'affichage devant la Médiathèque ou demandez à recevoir la lettre mensuelle d'information numérique (c'est gratuit) par mail mediatheque@marzan.fr

MERCREDI 5 ET 19 OCTOBRE, 9 ET 23 NOVEMBRE

Atelier numérique

Débuter, prendre en main son Smartphone / Protéger ses données personnelles / découvrir les réseaux sociaux / garder le contact avec ses proches avec Whatsapp. Sessions animées par un intervenant de la Société Orange. Gratuit, tout public, sur inscription.



MERCREDI 16 NOVEMBRE (LIEU À VENIR)

Élection du lauréat du Prix du premier roman des lecteurs de l'estuaire de la Vilaine.

Organisé par l'Association Coeff109
<https://www.coeff109.com>

SAMEDI 26 NOVEMBRE 10H30 Spectacle de Noël

OCTOBRE

NOVEMBRE

DÉCEMBRE



DU VENDREDI 4 AU 26 NOVEMBRE Exposition Jeux de mômes

Exposition ludique à destination des enfants à partir de 3 ans. Des panneaux magnétiques permettent d'explorer le monde de la bande dessinée à travers les émotions, le jeu de sept erreurs, les « cherche et trouve » ou encore le labyrinthe. Prêt de la Médiathèque départementale du Morbihan.



SAMEDI 26 NOVEMBRE 10H30 Violette! 1001 Contes joyeux

Violette est chercheuse de joie. Ce personnage clownesque et attachant vous raconte ses aventures en vous entraînant dans un tourbillon de bonheur. Entrée libre et gratuite, à partir de 5 ans.»

TOUTE L'ANNÉE Volontariat

Vous pouvez participer activement à la vie de votre médiathèque. Nous avons besoin d'aides pour équiper, entretenir et mettre en valeur les documents. Vous avez peut-être envie d'animer des ateliers ? De proposer de nouveaux projets ? D'accueillir les enfants des écoles de la commune ? N'hésitez pas à rejoindre l'équipe !



VOTRE MÉDIATHÈQUE FÊTE SES 10 ANS EN 2022 !



Rendez-vous en pages 4 et 5 pour retrouver une rétrospective en images de 2012 à 2022...

OFFRE NUMÉRIQUE

Améliorez vos connaissances, formez-vous à distance et consultez une centaine de titres de presse avec ToutApprendre: Une offre de magazines et d'auto-formation : 70 titres de presse (dont deux quotidiens : Libération et 20 minutes), découverte des langues, l'apprentissage du français pour les non francophones, des conseils concernant la vie professionnelle, informatique et numérique, code de la route (et bateau), méthodes de musique et soutien scolaire. Il n'y a pas de limitation de consultation. Pour profiter de cette offre, rendez-vous sur le site de la Médiathèque départementale du Morbihan : <https://mediatheque.morbihan.fr/>

RÉTROSPECTIVE

Maison de santé : 279 ans d'histoire...

C'est en 1743 que la société des Filles charitables de Plérin reconnue plus tard comme congrégation des Filles du Saint Esprit, fondée par Marie Balavenne et René Burel, a missionné ses premières sœurs à Marzan. Une des plus anciennes communautés morbihannaises voit alors le jour, animée par Jeanne, Toussainte et Mauricette. Elles logent dans une maison avec verger et jardin léguée par la demoiselle de Marzan Louise Marguerite Butaut et destinée à l'école des filles et « à la visite et à la consolation des pauvres et des malades ». Elles leur apportent des médicaments fabriqués par elles-mêmes. A cette époque, les conditions de vie sont très dures et « les besoins étaient immenses. A Marzan comme ailleurs, il y avait tout à faire et les moyens étaient nuls. Le plus pressé était de s'installer » note un observateur attentif (1). Après la révolution les habitants de Marzan comme toutes les communes rurales sont dans un état de pauvreté important. Les enfants sont illettrés, les maisons sont insalubres. Tous les membres de la famille vivent dans une pièce unique en terre battue et cohabitent avec les animaux. La présence des sœurs est alors si indispensable qu'elles sont distinguées et reconnues pour leur engagement sans grandes finances en 1763 par les édiles du district de La Roche Bernard. Les progrès de la médecine chassent la tuber-



culose et sa cohorte de maladies de masse. Les dispensaires se multiplient, comme celui de la Roche Bernard, au début du XIX^e siècle, tout comme les congrégations (jusqu'à 70 dans le diocèse de Rennes). Les religieuses sont formées pour soigner les malades en lieu et place des infirmières civiles très peu nombreuses. Leur rôle est respecté et « les religieuses furent appelées par les médecins, les châtelains et les prêtres. » Certaines d'entre elles ont connu les affres de la répression révolutionnaire et aussi, au début du XX^e siècle celles anticléricales du ministre Emile Combes. Jusqu'aux années 1970, les religieuses exer-

çaient différents métiers : certaines étaient enseignantes, il y avait une infirmière et aussi des cuisinières qui préparaient les repas pour les élèves de l'école privée. La dernière sœur enseignante quitta Marzan en 1973. En 1974, un service d'aide à domicile, le bureau d'aide sociale et le club du 3^eme âge sont créés à l'initiative de Soeur Yvonne Rollo. C'est en 2013 qu'une page du livre Marzan s'est tournée. La santé des sœurs est fragilisée par l'âge et la relève n'est pas assurée. En 2013, il reste 2 religieuses, sœur Marie Thérèse Dagaud et sœur Thérèse Taverson. La Congrégation a dû prendre la décision de fermer cette maison des « filles du Saint Esprit ». Le samedi 27 avril 2013, le maire de l'époque Edouard Moïse leur rendait un bel hommage et leur exprimait « toute notre reconnaissance pour avoir su garder votre porte ouverte et consacrer du temps aux personnes venues vous parler de leurs joies ou de leurs peines »

Facétie de l'Histoire, la notion de besoin resurgit plus de deux siècles et demi plus tard quand le maire Denis Le Ralle insiste sur ce devoir d'aider au plus près la

population, par la proposition au Conseil Municipal en mars 2019 de réhabiliter cette noble maison en maison de santé pluridisciplinaire. Après 2 années de travaux, ce sont dans des locaux flambant neufs et adaptés avec une extension de 70 m² côté jardin que les professionnels accueilleront la population. La façade garde son cachet d'antan. Les artisans qui sont de vrais artistes ont fourni un travail considérable pour démonter et remonter les pierres à l'identique. Le livre de cette maison emblématique pour tous les Marzannais n'est pas fermé. Un nouveau chapitre s'ouvre mais avec toujours la même Histoire : Aider, soigner, apporter du réconfort à la population dans un contexte du XXI^eme siècle. L'esprit d'entraide et de maintien d'une activité en centre-bourg demeure.

Sources Pascal Beaumont, Echo de la Presqu'île mars 2019

(1) Remerciements à la congrégation des Filles du Saint Esprit pour la transmission du contenu de la conférence du Dr Pézier tenue lors de la célébration du 250^eme anniversaire de l'arrivée des religieuses à Marzan, en 1993 ainsi que pour les photos.



pour le cristal & potion pour les
 ongent brun de
 autre potion
 vin contre les hernies
 remarque

(Handwritten text in French, likely a medical manuscript or recipe book, detailing various treatments and ingredients.)



JUILLET

SAMEDI 09
Repas - Feu d'artifice
Garde du Pont Football
et municipalité

DIMANCHE 10
Concours de
boules bretonnes
Amicale des Boulistes

AOÛT

**PAS D'ÉVÉNEMENTS
PROGRAMMÉS**

SEPTEMBRE

SAMEDI 03
Forum des associations
Salle des sports

DIMANCHE 04
Pardon de Miquel
Association de St Miguel
(Miquel)

**VENDREDI 23 AU
DIMANCHE 25**
Salon d'automne des artistes
Marz'arts (Salle des Ajoncs)

DIMANCHE 25
Echange de Plantes
Marz'arts (Jardin
salle des Ajoncs)

DIMANCHE 25
Concours de
boules bretonnes
Amicale des Boulistes

OCTOBRE

SAMEDI 08
Couscous
En Avant les P'tits Loups
(Salle polyvalente)

DIMANCHE 16
Vide Greniers
Marzaners Rock'n'Roll
(Salle des sports)

NOVEMBRE

VENDREDI 04
Calendrier des Fêtes
Salle du 12 juillet

SAMEDI 05
Repas CCAS
Salle polyvalente

VENDREDI 11
Repas
Garde du Pont Football
(salle polyvalente)

DIMANCHE 20
Fêtes des Soupes
Marz'arts
(salle polyvalente)
au profit de la ligue
contre le cancer

DÉCEMBRE

SAMEDI 03
Téléthon (date à confirmer)
Conseil des Jeunes

DIMANCHE 04
Marché de Noël
Club de l'Amitié
et Marz'en Rando



IMPORTANT

Les inscriptions au calendrier des fêtes ne dispensent pas les associations de confirmer les réservations de salles en Mairie.

De plus, les associations doivent fournir à chaque réservation une attestation d'assurance.



NAISSANCES

- 29/11/2021 Axel VAUGRENARD 32 rue des Ajoncs
- 07/02/2022 Taho MAHÉ 26 Bois-Marzan
- 03/03/2022 Ezio BASQUE 27 Penhap
- 01/04/2022 Clément LE BER BOCENO Trémer
- 10/04/2022 Valentine BRIÈRE Kernonène
- 07/05/2022 Ruben CAUNES Kerrault
- 16/05/2022 Tylan SANTERRE Chemin des Moulins
- 18/05/2022 Justine BRESSON La Hutte à la Rose
- 06/06/2022 Tyana VOLANT Trémer



MARIAGES

- 14/01/2022 Laurent LE GAL et Christine NÉZET
12 Ter le Soleil Levant
- 28/05/2022 Ludovic MORISSET et Marion MESTDAGH
Bois-Marzan



DÉCÈS

- 08/12/2021 Joël SIMON, 5 rue du Diamant
- 01/01/2022 André MOËSSARD époux de Claudine SICARD
17 rue Saint Gildas
- 19/02/2022 Benjamin COASNE époux de Aline RAUTURIER
Kergalin
- 04/03/2022 René LE PALLEC veuf de Thérèse BURBAN
15 rue du château
- 13/03/2022 Chantal BOITON épouse de Daniel QUIBEL
8 Kerbataillo
- 27/05/2022 Marie Thérèse LE CLAIRE épouse de Jean RIO
Le Téo
- 04/06/2022 Nadine LE BRAS 4 Casprais
- 10/06/2022 Roger AMISSE époux de Paulette CHAUDELEC
Kerruyoux

*Certains actes ne sont pas indiqués
conformément au souhait des familles.*

Les administrés sont nombreux à se rapprocher de la mairie pour divers besoins et services. Si dans la plupart des cas, la bienveillance est réciproque, un manque d'amabilité et une agressivité de certains administrés sont constatés vis-à-vis de nos services. Certains organismes comme l'eau potable (la SAUR) l'électricité (ENEDIS) et la téléphonie (ORANGE) ne dépendent pas de la commune. En cas de panne, il appartient à chacun de contacter directement les gestionnaires de réseaux concernés. Lorsque les coupures sont prévues, chaque administré concerné reçoit systématiquement un courrier, un mail ou un sms (à moins qu'il s'y soit opposé sur son contrat d'abonnement)

quelques semaines auparavant l'informant du jour et de l'heure de la coupure. Les agents qui vous accueillent ne sont pas des défouloirs, le respect doit être mutuel !

Voici les numéros de téléphone à appeler en cas de coupures ou en cas de contrôle de votre assainissement :

SAUR (eau potable) : 02 56 56 20 09

Enedis (électricité) : 09 72 32 18 79

ORANGE : 3900

Assainissement collectif SIAEP de Questembert : 02 97 26 04 28

Assainissement non collectif, Service environnement d'Arc Sud Bretagne : 02 99 91 40 90

Merci de votre compréhension

Le maire et les élus

Bientôt 16 ans ? Pensez au recensement !

QUI ?

Tous les Français, filles et garçons, dans les 3 mois qui suivent votre 16ème anniversaire.

POURQUOI ?

Le recensement citoyen est obligatoire. Cela vous permet :

- 1 d'obtenir une attestation de recensement ➡ Avoir cette attestation est obligatoire pour s'inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Baccalauréat...) ou un concours soumis à l'autorité publique en France.
- 2 d'être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) ➡ Participer à la JDC est obligatoire pour s'inscrire à partir de l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Baccalauréat, permis de conduire...) ou un concours soumis à l'autorité publique.
- 3 d'être inscrit automatiquement sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans

COMMENT ?

A la mairie de votre domicile. Pour effectuer cette démarche, vous devrez produire une pièce d'identité et le livret de famille. Une adresse mail et un numéro de téléphone de contact vous seront aussi demandés.

Par internet sur www.service-public.fr, si le recensement en ligne est possible dans votre commune.



Ce parcours est obligatoire pour passer :

- ☑ vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...) ;
- ☑ vos concours (fonction publique, grandes écoles...).



MAIRIE

La mairie de Marzan vous accueille : Lundi : 8h30-12h. Mardi : 8h30-12h - 14h-17h30. Mercredi : 8h30-12h. Jeudi : 8h30-12h. Vendredi : 8h30-12h - 14h-17h30. Samedi : 8h30-12h.

LA POSTE



Marzan dispose d'une agence postale dont les locaux et le personnel sont gérés par la commune. Elle propose les services d'un bureau de Poste classique. Lundi au samedi 9h30-12h30.

MARCHÉ



Le marché hebdomadaire de Marzan a pris fin le dernier dimanche de juillet. La municipalité reste ouverte à toute proposition permettant de redynamiser le centre bourg.

Elaguer aux abords des lignes électriques : une action indispensable !

L'ÉLAGAGE : UN ENJEU POUR TOUS

Élaguer régulièrement les arbres situés à proximité d'une ligne électrique est indispensable pour assurer la qualité d'alimentation en électricité. L'élagage répond à un souci constant d'amélioration de la qualité de distribution de l'électricité tout en garantissant la sécurité des personnes et des biens.

LES PROGRAMMES D'ENEDIS

Enedis réalise périodiquement, avec l'accord du propriétaire des arbres, des travaux d'élagage aux abords des réseaux électriques.

Lorsque les arbres sont sur une propriété privée et débordent sur le domaine public, l'élagage aux abords du réseau basse tension est facturé au propriétaire des arbres. Dans les autres cas, Enedis prend en charge le coût de l'élagage.

LA RESPONSABILITÉ DE VOS ADMINISTRÉS

Les propriétaires des arbres ont la responsabilité de l'élagage des arbres situés sur leurs propriétés. Lorsque les branches débordent sur le domaine public et sont à proximité des ouvrages électriques, les propriétaires peuvent décider de confier l'élagage à une entreprise spécialisée, ou l'effectuer eux-mêmes après avoir réalisé une DT-DICT* (déclaration de travaux).

* pour déclarer ses travaux en 1 clic : <http://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr> ou bzh-dict@enedis.fr

LE BON CONSEIL : UN ÉLAGAGE RÉGULIER

Une fois l'élagage de la végétation effectué, Enedis recommande aux propriétaires de maintenir une distance minimale de 3 mètres avec le réseau électrique. Ainsi, l'entretien sera facilité et pourra être réalisé en toute sécurité.



Bon à savoir !

Lorsque les branches ou les arbres occasionnent des dégâts sur les lignes électriques et éventuellement sur les installations et sur les appareils des autres clients, Enedis engage des recours envers les propriétaires des arbres présumés responsables des dommages. A titre d'information, le coût moyen des dégâts enregistrés sur les années passées est de l'ordre de 6 000 euros.

Mars 2022

Service clients Enedis : 09 70 83 19 70

Numéros utiles



GENDARMERIE DE NIVILLAC

28 Clos des Métairies – 56130 Nivillac
Tél. 17 ou 02 99 90 61 06



POMPIERS

Zone Artisanale des Métairies –
56130 Nivillac
Tél. 18 ou 112



PERMANENCE DES SOINS

En cas de fermeture des cabinets médicaux, le centre d'accueil et de permanence des soins vous oriente.
Tél. 02 97 68 42 42



EN CAS D'URGENCE, LE SAMU 56

Tél. 15 ou 112



HÔPITAL

2 rue de la Piscine – 56130 Nivillac
Tél. 02 23 10 10 00



ASSISTANTE SOCIALE

02 97 69 53 01



AMBULANCES TAXI MARZAN

Sarl Breizh Ambulances
13 impasse du Saphir – 56130 Marzan
Tél. 02 99 90 88 60 ou 06 82 00 86 04



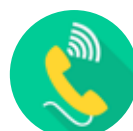
CENTRE ANTIPOISON

CHU Pontchaillou - 2 rue Henri Le Guilloux – 35033 Rennes Cedex
Tél. 02 99 59 22 22



ENEDIS

Tél. 09 69 32 18 79
Dépannage électrique : 09 72 67 50 56



ORANGE

Service Assistance : 39 00



EAU ET ASSAINISSEMENT

SAUR EAU 02 56 56 20 09
Veolia eaux usées 09 69 32 35 29



CONCILIATEUR DE JUSTICE

M. BAESSLER : 06 22 56 05 80